Quatre-vingt-septième année. — N° 106. Le numéro : 15 francs. Mercredi 4 Mai 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

EXPORTATIONS-IMPORTATIONS

Les avis relatifs au **certificat d'importation** et la liste des produits admis à l'importation sous le régime du certificat (*Journal officiel* du 20 avril 1955) font l'objet du fascicule spécial **n° 55-65 S,** mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **15 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 28 avril 1955 portant nomination d'un bachadel (p. 4123).

Décret n° 55-413 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948 relative aux droits de plaidoirie et du décret n° 54-1253 du 22 décembre 1954 relatif à la caisse nationale des barreaux (rectificatif) (p. 4123).

Arrêté portant report de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 4123).

Arrêtés portant mutations, réintégrations, cessation de fonctions, acceptation de démissions, radiation des cadres, admissions à la retraite et rectificatifs :

Administration pénitentiaire (p. 4123).

Officiers publics et ministériels (p. 4123).

Officiers publics et ministériels d'Algérie (p. 4123).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant admission à la retraite (chiffreurs) (p. 4124).

Exequatur accordés à des consuls (p. 4124).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 55-474 du 27 avril 1955 portant étatisation de polices municipales en Algérie (p. 4124).

Décret du 3 mai 1955 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 4124).

Décrets du 3 mai 1955 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales dans diverses communes (p. 4124).

Arrêté portant détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 4125).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 4125).

Décrets portant promotions et nominations (armée de terre, active, et services communs) (rectificatifs) (p. 4126).

Arrêté portant délégation de signature (p. 4127).

Arrêtés et *décisions* portant promotions, nominations, titularisations et attribution de majorations d'ancienneté (armée de mer, réserve) (rectificatif) (p. 4127).

Tableau d'avancement concernant les sous-officiers d'active des troupes coloniales prisonniers de guerre libérés à la suite des accords de Genève de 1954 (p. 4127).

Tableau de départ outre-mer du 1er mai 1955 (p. 4128).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 55-475 du 28 avril 1955 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits (p. 4131).

Décret du 28 avril 1955 fixant le maximum des émissions de billets de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie en Algérie (p. 4135).

Arrêté du 4 avril 1955 fixant le classement indiciaire des personnels des caisses de crédit municipal et monts-de-piété (p. 4435).

Arrêtés du 4 avril 1955 portant remises de débets (p. 4437).

Arrêté du 27 avril 1955 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale des finances (p. 4437).

Arrêté du 28 avril 1955 modifiant l'arrêté du 29 juin 1954 instituant une régie de recettes et une régie d'avances (p. 4437).

Arrêtés portant nominations, affectations et détachements:

Inspection générale des finances (p. 4437).

Administration centrale des finances (p. 4437).

Secrétariat général de la loterie nationale (p. 4437).

Services extérieurs du Trésor (p. 4437).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés des 22 et 25 avril 1955 affectant le produit des péages perçus dans certains ports au profit des chambres de commerce de Dunkerque et de Perpignan (p. 4437).

Arrêté du 23 avril 1955 déclarant d'utilité publique les travaux de rectification et d'élargissement de la route nationale n° 568 B (ancien chemin départemental n° 5) dans la section comprise entre la Pinède et l'ancien moulin du Littoral, sur le territoire de la commune de Marseille (p. 4438).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 19 avril 1955 habilitant la commission officielle de contrôle des plants sélectionnés de pommes de terre à assurer le contrôle technique de la production et de la commercialisation des plants de fraisiers (p. 4438).

Arrêté du 28 avril 1955 relatif au classement des cours d'eau en catégories (p. 4438).

Arrêté relatif à la marque des animaux d'espèce bovine reconnus atteints de formes cliniques de tuberculose ou qui ont réagi à une épreuve de tuberculination (rectificatif) (p. 4440).

Arrêté portant nomination d'administrateurs du centre technique du bois (p. 4441).

Arrêtés portant détachement et reportant la date d'effet d'un précédent arrêté (génie rural et services agricoles) (p. 4441).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 27 et 28 avril 1955 approuvant les modifications aux statuts de caisses de retraites et institutions de prévoyance (p. 4441).

Arrêté du 28 avril 1955 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 4441).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 12 avril 1955 portant constitution d'une commission interdépartementale d'urbanisme des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes (p. 4441).

Arrêtés du 20 avril 1955 prenant en considération des projets d'aménagement (p. 4441).

Arrêté portant acceptation de démission (services extérieurs) (p. 4441).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 4441).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Nomination de membres de commissions. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Convocation de la conférence des présidents et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 4441).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 4443).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Convocation et annulation de convocation de commissions (p. 4443).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis relatif à l'indication des centres et des locaux retenus pour le déroulement des épreuves écrites du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air, cadre navigant, et élèves officiers mécaniciens de l'air) en 1955 (p. 4444).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis de concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale des finances (p. 4444).

Avis relatif aux sélections de types de cahiers scolaires et articles assimilés opérées par le groupe permanent d'étude des marchés de papier, carton et articles transformés en papier et carton (p. 4444).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints géomètres des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (p. 4444).

Avis de vacance du poste de directeur de l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (p. 4444).

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur technique stagiaire (p. 4444).

Annonces (p. 4445).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 44 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 mai 1955. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2125).

N° 36 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 mai 1955. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1411).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 20

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 3 mai 1955 (p. 433).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 38 et 39 (session de 1954). (Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 avril 1955 portant nomination d'un bachadel.

Par décret en date du 28 avril 1955, M. Dib Ahmed, bachadel à la mahakma d'Ouargla, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la mahakma de Colomb-Béchar, en remplacement de M. Baki, qui a été nommé aux Ouled Sidi Cheikh.

Décret n° 55-413 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948 relative aux droits de plaidoirie et du décret n° 54-1253 du 22 décembre 1954 relatif à la caisse nationale des barreaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 avril 1955:

Page 3705, 1re colonne, 71e ligne, au lieu de: « décret du 1er août 1951 », lire: « décret du 10 avril 1951 ».

Page 3706, 2e colonne, 20e et 21e ligne, au lieu de: « décret n° 48-1179 du 25 février 1948 et des articles 3, 1er et 5 du décret n° 48-320 du 19 juillet 1948 », lire: « du décret n° 48-320 du 25 février 1948 et des articles 3, 1er et 5 du décret n° 48-1179 du 19 juillet 1948 ».

(Le reste sans changement.)

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1955: page 4231, 2e colonne, 25e ligne, au lieu de: « Chapitre 43-02 », lire « Chapitre 34-02 » (le reste sans changement).

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 26 avril 1955:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Chartres: M. Barret (Alfred), surveillant-chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Rouen.

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Beveraggi (Joseph), surveillant (5e classe) à la maison centrale de Melun.

A la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer: M. Godefroy (André), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Compiègne.

Aux prisons de Fresnes: M. Bardot (Jean), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de la Santé, en congé de longue durée jusqu'au 4 mars 1955.

A la maison d'arrêt de Bordeaux: MM. Gouzou (Armand), surveillant (1e classe), à la prison Boudet à Bordeaux; Pitié (Guy), surveillant (6e classe), à la prison Boudet à Bordeaux.

A la prison Boudet à Bordeaux: M. Fa'chi (Julien), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Ciavaldini (Jacques), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Toulon.

Est muté, sur sa demande:

A la maison d'arrêt d'Avignon: M. Piere (André), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Est nommée, à compter du 1er mai 1955, surveillante de petit effectif (1re classe):

A la maison d'arrêt de Nantes: Mme Teil (Emma), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Rennes.

Est réintégré, à compter du 6 avril 1955, en qualité de surveillant-chef adjoint 1re classe):

A la maison d'arrêt de Douai: M. Palette (Jean), ex-surveillant-chef adjoint d'établissement pénitentiaire, placé dans la position de disponibilité par arrêté du 22 février 1955.

Est réintégré, à compter du 26 mars 1955, et muté par nécessité de service:

A la maison centrale Ney, à Toul: M. Bouhelier (Alexandre), placé d'office en disponibilité pour une période de trois mois par arrêté du 5 janvier 1955, à compter du 25 décembre 1954.

Est réintégré, à compter du 12 avril 1955, en qualité de surveillant (2e classe):

A la maison centrale Ney, à Toul: M. Rusch (Paul), exclu temporairement de ses fonctions pour une période de trois mois par arrêté du 12 janvier 1955.

Sont acceptées les démissions de:

Mme Florin (Thérèse), surveillante (4e classe) à la maison centrale d'Haguenau, placée dans la position de disponibilité pour une période de trois mois par arrêté du 23 décembre 1954, à compter du 1er janvier 1955.

M. Prieur (Jean), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Clairvaux, placé dans la position de disponibilité pour une période de trois mois par arrêté du 23 décembre 1954, à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté du 26 avril 1955:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Mâcon: M. Voirin (Armand), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Nantes.

A la maison centrale Ney, à Toul: MM. Bonnec (Joseph), surveillant (2e classe), Gernigon (Louis), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Nantes.

A la maison d'arrêt de Fontainebleau: M. Lahaie (Louis), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Nantes.

A la maison d'arrêt de Corbeil: M. Derouet (René), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Nantes.

Est radié des cadres:

M. Peynaud (Renaud), surveillant (2e classe) à la maison centrale d'Eysses, placé dans la position de disponibilité pour une période de trois mois par arrêté du 6 novembre 1954, à compter du 13 novembre 1954.

Par arrêté du 26 avril 1955:

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 11 mai 1955: M. Michel (Joseph), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article 4 [§ 2] du code des pensions de retraite).

A compter du 20 mai 1955: M. Uniac (Kléber), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Angoulême (application des dispositions de l'article 4 [§ 2] du code des pensions de retraite).

Est admis, d'office, à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

A compter du 18 mai 1955: M. Mathieu (Fernand), surveillant-chef (hors classe) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article 4 [§ 2] du code des pensions de retraite).

Par arrêté du 26 avril 1955, il est mis fin au service de Mme Mathieu, née Clavier (Germaine), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison d'arrêt de la Santé, à compter du 18 mai 1955, à la suite de l'admission à la retraite d'office de son mari, surveillant-chef, hors classe.

L'intéressée devra cesser ses fonctions le 17 mai 1955 et percevra son traitement jusqu'au 30 mai 1955.

Officiers publics et ministériels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1955: page 4071, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « M. Aulambard (Jean) », lire: « M. Aulombard (Jean) »; 2e colonne, 1e ligne, au lieu de: « M. Gourgeaud (Pierre) », lire: « M. Gourceaud (Pierre) » (le reste sans changement).

Officiers publics et ministériels d'Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 avril 1955: page 4167, 1re colonne, 29e ligne, au lieu de: « en remplacement de M. Reizzuto (René)... », lire: « en remplacement de M. Rizzuto (René)... » (le reste sans changement).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Chiffreurs.

Par arrêté du 28 avril 1955, M. Duranthon (Marcel), chiffreur en chef de 2e classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Gabriele Emo Capodilista en qualité de consul général d'Italie à Toulouse, avec juridiction sur les départements des Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Lozère, Lot-et-Garonne, Gers et la république d'Andorre.

L'exequatur est accordé à M. Adolfo Crescini en qualité de consul d'Italie à Lille, avec juridiction sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

L'exequatur est accordé à M. Fehmi Nuza en qualité de consul général de Turquie à Marseille, avec juridiction sur les Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Aveyron, Lozère, Ardèche, Vaucluse, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône, Loire, Haute-Loire, Cantal, Gironde, Lot, Tarn-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Puy-de-Dôme, Allier, Saône-et-Loire, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Charente-Maritime, Vendée, Hautes-Pyrénées, Gers, Corse et Algérie.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 55-474 du 27 avril 1955 portant étatisation de polices municipales en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté des consuls du 3 Brumaire an IX et la loi du 10 juin 1853;

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 modifiée et complétée par les textes subséquents, et notamment ses articles 104 et 106;

Vu le décret du 30 juillet 1937 relatif à l'institution de la police d'Etat dans les communes d'Algérie;

Vu le décret n° 46-2945 du 24 décembre 1946 et les textes subséquents qui ont modifié et complété les ordonnances du 27 décembre 1943 relatives à la revision des rapports financiers entre l'Algérie, les départements et les communes,

Décrète:

Art. 1er. — Les préfets des départements d'Alger, d'Oran et de Constantine exercent respectivement dans les communes de leur département désignées ci-après les attributions conférées au préfet de police dans les communes suburbaines de la Seine par l'arrêté du 3 Brumaire an IX et la loi du 10 juin 1853:

Département d'Alger. — Bouzaréah, Guyotville.
Département d'Oran. — Frenda.
Département de Constantine. — Jemmapes.

Art. 2. — Les cadres du personnel des polices des communes précitées sont déterminés par arrêtés du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie et qui aura effet du 1er avril 1955 en ce qui concerne les communes de Bouzaréah, Guyotville et Jemmapes et du 1er avril 1956 en ce qui concerne la commune de Frenda.

Fait à Paris, le 27 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 3 mai 1955 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 3 mai 1955, l'association dite La Prévention routière, dont le siège est à Paris, a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

Décret du 3 mai 1955 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Lille (Nord).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu l'article 42 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales, et notamment ses articles 1er et 7;

Considérant qu'il y a lieu d'élire le maire de la commune de Lille (Nord);

Que les dispositions de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936, interdisent l'élection du maire par un conseil incomplet;

Que l'application de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1947 susvisée ne permet pas de compléter intégralement le conseil municipal et qu'en outre ce texte ne prévoit pas la possibilité d'élections complémentaires portant sur une partie de l'effectif légal;

Que, dans ces conditions, le conseil municipal de la commune de Lille (Nord) se trouve dans l'impossibilité de procéder valablement à l'élection du maire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Lille (Nord) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Debeyre (Guy), Minet (Jean), Danel (Joseph), Malafosse (Justin), le docteur Vielledent, Moulier (Gaston), Leclerf (Henri).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 3 mai 1955 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune d'Hinges (Pas-de-Calais).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant que des dissensions graves et persistantes au sein du conseil municipal d'Hinges (Pas-de-Calais) mettent en péril la gestion administrative de la commune;

Que ces dissensions ont entraîné notamment le refus de voter le budget de 1955;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Hinges (Pas-de-Calais) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Herenguel (Henri), Vienne (Paul), Trinel (François).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 3 mai 1955 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Lalaye (Bas-Rhin).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant que des dissensions graves et persistantes au sein du conseil municipal de Lalaye (Bas-Rhin) mettent en péril la gestion administrative de la commune;

Que ces dissensions ont entraîné notamment le refus de voter le compte administratif de 1953 et le budget primitif de 1955;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Lalaye (Bas-Rhin) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Rieffel (Charles), Humbert (Julien) et Schramm (Ernest).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 3 mai 1955 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Champlaurent (Savoie).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant que des dissensions persistantes au sein du conseil municipal de Champlaurent (Savoie) rendent impossible le vote du budget et entravent l'administration normale de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Champlaurent (Savoie) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Giraud (François), Giraud (Alexandre) et Aguettaz (Jean-Marie).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 3 mai 1955 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de la Roche-sur-Yon (Vendée).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926,

Considérant que des dissensions graves et persistantes au sein du conseil municipal de la Roche-sur-Yon (Vendée) ont rendu impossible le vote du budget de 1955, et mettent en péril la gestion administrative de la ville,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la ville de la Roche-sur-Yon (Vendée) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette ville une délégation spéciale composée de MM. Giraudon (Léon), Bouron (Moïse), Nivet (Léon).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 28 avril 1955, Mlle Michoud (Hélène), commis de 2e échelon (indice 140) à la préfecture de la Haute-Savoie, est placée en position de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 16 mars 1955, auprès de la préfecture de la Seine pour exercer les fonctions d'adjoint administratif.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 27 avril 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Groupe de chasse 2/22 « Languedoc ». Cette citation ne comporte pas, pour MM. les commandants Brunschwig, Merle et MM. les capitaines Saint-Macary et Auriol, le droit au port de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, ces officiers ayant été cités par ailleurs à titre individuel.

Groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision en date du 27 avril 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Les militaires dont les noms suivent:

1° Groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».

Klein (Xavier-Joseph), capitaine.
Loustalot (René-Séverin), sergent-chef.
Albin (Robert-Yves-Max), sergent.

2° Escadrille de reconnaissance photo 2/19 « Armagnac ».

Arrouays (Jean), capitaine.
Jardin (Maurice-Hippolyte-Ferdinand-Marie), lieutenant.
Ferry (Jean-Augustin), sergent-chef.
Maussenet (Jacques-Joseph), sergent.

3° Groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».

Soubeyrand (Jean-Germain), sous-lieutenant de réserve.

4° Groupe de transport 2/64 « Anjou ».

Le Queinec (Lucien-Louis-Denis), capitaine.
Milon (André-François-Pierre), capitaine.
Rozard (Georges-Charles-Maurice), adjudant.
Zeman (Rudolphe-Alois), adjudant.
Flament (Francis-Gustave), sergent-chef.
Le Scouarnec (Roger-Joseph), sergent-chef.
Masdoumier (Fernand-Henri), sergent-chef.
Le Gall (Paul-René), sergent.
Levesy (Albert-Louis), sergent.
Nougaro (Robert-André), sergent.
Saillard (Roger), sergent.

5° Escadrille de liaisons aériennes n° 52.

Sicre (Maurice-Firmin), adjudant.

6° Escadrille de liaisons aériennes n° 53.

Jourdan (Pierre-Adolphe), capitaine.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Les grades mentionnés sur la présente décision sont ceux détenus par les intéressés lors de l'établissement de la proposition de citation.

Par décision en date du 27 avril 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Les militaires dont les noms suivent:

I. — Escadrille de liaisons aériennes n° 53.

Tardy (Michel), commandant.

II. — Groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Chmilewsky (Bernard), capitaine.
Biswang (François-Antonin), lieutenant.
Fournier (Jean), sergent-chef.

III. — Groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Bridenne (Jean-Joseph-Justin), commandant.
Dompnier (Paul-Gilbert), capitaine. (Cette citation annule et remplace celle accordée à l'ordre de la division aérienne par ordre général n° 22, du 24 avril 1954, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.)
De Fontanges (Guillaume-Marie), capitaine.
Perrier (Jean-Henri), capitaine.
Uhrig (Roger-Pierre), capitaine.
Umbrecht (Jacques-Louis), capitaine.
Avel (Antoine-Louis), lieutenant.
Bertin (Marc-René), lieutenant de réserve.
Gillet (Jean-Baptiste-Marie), lieutenant.
Lalies (Jean-Victor-André), lieutenant.
Magnat (Paul-Clément), lieutenant.
Marchal (Gérard-René), lieutenant.
Fromenteau (Jean), sous-lieutenant de réserve.
Rinaudo (Raymond-Pierre), sous-lieutenant.
Auge (Joseph-Baptiste-Etienne), adjudant-chef.
Basjou (François-Adrien), adjudant-chef.
Desescaut (Jacques), adjudant-chef.
Andrieu (Georges-Lucien-Auguste), adjudant.
Bailly (Raymond), adjudant.
Cazard (Marcel-Sylvain), adjudant.
Douste (François-Germain), adjudant
Grivot (Lucien), adjudant.
Laurencot (Paul-Alexandre), adjudant.
Le Beaut (Louis-Marie), adjudant.
Le Doare (Jacques), adjudant.
Zimmermann (Lucien), adjudant.
Bodivit (Alain), sergent-chef.
Brian (Raoul-Joseph), sergent-chef.
Meffray (Raymond-Jean-Marie), sergent-chef.
Piras (Antoine-François), sergent-chef.
Ressicaud (Louis-François), sergent-chef.
Amiel (Roger-Louis), sergent.
Amolini (Jean), sergent.
Devas (Jean-Claudius), sergent.
Ezan (Guy-Claude), sergent.
Goudet (René-Théodore), sergent.
Guergui (Jean-Jacques-Christian-André), sergent.
Jobelot (Raymond), sergent. (Cette citation annule et remplace celle accordée à l'ordre de l'aviation de bombardement par ordre général n° 32, du 15 mai 1954, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.)
Loubere (Jacques), sergent.
Mangel (Alexandre-Paul), sergent.
Millischer (Philippe), sergent.
Pertoldi (Olindo), sergent.
Plazza (André), sergent.
Tournier (Maurice-André), sergent.
Truchot (Jean-Paul-Alain), sergent. (Cette citation annule et remplace celle accordée à l'ordre de l'aviation de bombardement par ordre général n° 32, du 15 mai 1954, du général de division aérienne commandant l'air en Extrême-Orient.)

IV. — Groupe de transport 2/64 « Anjou ».

De Boisboissel (Henry-Marie-Olivier), lieutenant.
Flachard (Pierre-Claude), lieutenant.
Destrumel (Michel-Amilcar), sous-lieutenant de réserve.
Boyer (Raymond-Jean-Albert), adjudant-chef.
Cinqualbre (Henri-Paul-Marc), adjudant-chef.
Quirin (Raoul-Maurice), adjudant-chef.
Tauzin (André-Jean-Pierre), adjudant-chef.
Vezines (Marcel-Georges), adjudant.
Gerard (Robert-Alexandre-Jean), sergent-chef.
Mirta (Marc), sergent-chef.
Pugieu (Adrien-Louis), sergent-chef.
Rey (Pierre-Louis), sergent-chef.
Cain (Camille-Corentin), sergent.
Ferrage (François), sergent.
Jammes (Antoine), sergent.
Lignieres (Jacques-Max), sergent.
Sireito (Michel-Louis), sergent.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.
Les grades mentionnés sur la présente décision sont ceux détenus par les intéressés lors de l'établissement de la proposition de citation.

Additif à la décision n° 74, en date du 4 octobre 1954, publiée au *Journal officiel* du 10 octobre 1954:

Après:

Capitaine Perrier (Jean-Henri), du groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Ajouter:

Capitaine Roulin (Albert-Victor-Louis), du groupe de transport 1/64 « Béarn ».

Par décision en date du 27 avril 1955, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Les militaires dont les noms suivent:

I. — Groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».

Lecointre (Claude-Charles-Pierre), lieutenant.

II. — Groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».

Dorio (Jacques-André-Bernard), adjudant-chef. (Cette citation annule et remplace celle accordée à l'ordre de l'escadre aérienne par ordre général n° 10, du 2 août 1954, du général commandant l'air en Extrême-Orient.)

III. — Groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Cornu (Paul-Félix-Georges), capitaine.
Lidon (Jean-Pierre), capitaine.
Claire (Albert-Alexis), lieutenant. (Cette citation annule et remplace celle accordée à l'ordre de l'aviation de bombardement par ordre général n° 9, du 1er mars 1954, du général commandant l'air en Extrême-Orient.)
Hequet (Marcel-Albert-Auguste), lieutenant.
De Ruffray (Roger-Simon), lieutenant.
Fezans (Jean-Gaston), adjudant-chef.
Bideleau (Jean), adjudant.
Chevaillier (Alfred), sergent-chef.
Leclerc (Georges-Jules-Serge), sergent-chef.
Coudert (Jack), sergent.
Dalia (Jean), sergent.
Lacreuse (Guy), sergent.
Lorenzo (Jean-Marie), sergent.

IV. — Groupe de transport 2/63 « Sénégal ».

Cinquin (Louis-Henri), capitaine.
Dietsch (Ernest-Eugène), capitaine.
Piquemal (Ernest-Pierre), capitaine.
Rougier (René-Jean), capitaine.
Seize (Jean-Baptiste), capitaine.
Bernet (Charles), sergent-chef.
Chauvin (Robert-Emile), sergent.
Jeanmichel (Emile-André), sergent.
Laborde (Etienne), sergent.
Langrand (Norbert), sergent.
Laurent (André), sergent.
Moulin (Jacques-Emile-Adrien), sergent.
Soleil (Jacques), sergent.

V. — Escadrille de reconnaissance photo 2/19 « Armagnac ».

Pams (Jean), sergent-chef.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.
Les grades mentionnés sur la présente décision sont ceux détenus par les intéressés lors de l'établissement de la proposition de citation.

Décret portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mars 1955, page 3137, 2e colonne:

Matériels et bâtiments.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1955.)

A. — Adjoint administratif.

Après: « M. l'adjudant-chef Plouhinec (Yves-Marie) », ajouter: « M. l'adjudant-chef Mevel (Pierre) ».

B. — Adjoints techniques.

Rayer: « M. l'adjudant-chef Mevel (Pierre), ouvrier d'état ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions (services communs).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1955.

Page 4076, 2e colonne:

Active. — Services de santé des armées. — Armée de terre.

A. — Médecins.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Au lieu de: « M. Moulinie (Pierre-Henri), organisation. — Maintenu », lire: « M. Moulinie (Pierre-Paul-Henri), organisation. — Maintenu ».

Page 4077, 1re colonne:

Au grade de médecin capitaine.

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). M. Hougue (Gilbert-Ferdinand-Pierre), organisation. — Maintenu », lire: « 1er tour (ancienneté). M. Nougue (Gilbert-Ferdinand-Pierre), organisation. — Maintenu ».

(Le reste sans changement.)

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret du 23 janvier 1917 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu l'arrêté du 10 octobre 1941 portant création d'une sous-direction du service vétérinaire à la direction du service de santé;
Vu le décret du 16 novembre 1948 portant fusion de deux directions et d'un service relevant des secrétaires d'Etat aux forces armées en une direction centrale des services de santé relevant du ministre de la défense nationale;
Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 portant organisation de la direction centrale des services de santé des armées, modifié par l'arrêté du 2 mai 1951, modifié par l'arrêté du 9 février 1953;
Vu le décret du 21 mars 1955 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre comme directeur des services de santé des armées;
Vu le décret n° 52-660 du 7 juin 1952 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale modifié par le décret n° 52-1308 du 8 décembre 1952;
Vu le décret du 23 février 1955 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 3 mars 1955, M. le médecin général inspecteur Reilinger, directeur des services de santé des armées, a délégation de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1955.

PIERRE KOENIG.

Armée de mer (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 avril 1955:

Au sommaire, rubrique: Ministère de la défense nationale et des forces armées, 3e titre:

Au lieu de:

« Arrêtés et décisions portant promotions, nominations, titularisations et attribution de majorations d'ancienneté:
« Administration centrale (p. 4135);
« Armée de l'air (réserve) (p. 4135);
« Caisse nationale militaire de la sécurité sociale (p. 4135);
« Commissariat et santé de la marine (p. 4136) »,

Lire:

« Arrêtés et décisions portant...:
« Administration centrale (p. 4136);
« Armée de mer (réserve) (p. 4136);
« Caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 4136);
« Commissariat et santé de la marine (p. 4137) ».

Page 4136, 2e colonne, 2e titre, au lieu de: « Armée de l'air (réserve) », lire: « Armée de mer (réserve) ».

(Le reste sans changement.)

Tableau d'avancement concernant les sous-officiers d'active des troupes coloniales, prisonniers de guerre libérés à la suite des accords de Genève de 1954.

Par décision en date du 28 avril 1955, sont inscrits au tableau d'avancement les sous-officiers des troupes coloniales dont les noms suivent; les intéressés prennent rang sur ce tableau dans les conditions fixées ci-après:

I. — MILITAIRES DE STATUT INTEGRAL

Infanterie.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Au titre de l'année 1955.

Les adjudants:

a) De carrière.

47-1 Scampini (Paul), 23 mars 1922.
42-1 Marenghi (Jean), 12 avril 1921, titre E. O.

b) Non de carrière.

111-1 Susini (Etienne), 30 juin 1913.
115-1 Margely (Jean), 24 mai 1915, titre E. O.

Pour le grade d'adjudant.

Au titre de l'année 1955.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

69-1 Neuville (André), 26 octobre 1923, titre E. O.
109-1 Salaun (André), 22 octobre 1924, titre E. O.
152-1 Avagot (Roger), 17 novembre 1922, titre E. O.

b) Non de carrière.

111-1 Dufour (Maurice), 7 février 1922, titre E. O.
151-1 Guizier (Auguste-Pierre), 2 juin 1920, titre E. O.

Pour le grade de sergent-major.

Au titre de l'année 1955.

Le sergent-chef de carrière:

27-1 Chrone (Thimoléon), 8 février 1922.

Pour le grade de sergent-chef.

Au titre de l'année 1955.

Les sergents non de carrière:

71-1 Laffitte (Bernard), 31 mars 1924.
79-1 Maury (Jean-François), 18 mai 1921.
100-1 Yvenou (Maurice), 14 septembre 1925.
108-1 Lahalle (René), 22 juillet 1925.
129-1 Watrin (René), 16 avril 1924.
132-1 Coquil (Pierre), 5 mars 1928.
179-1 Medo (Georges-Raymond), 19 décembre 1925.
212-1 Cohen (Jacques), 7 août 1921.
213-1 Riche (Marcel), 9 janvier 1922.
219-1 Guibert (Roger-Marcel), 11 décembre 1928.
248-1 Ansidei (Ferdinand), 19 décembre 1928.
381-1 Loridan (Robert-Eugène), 2 mars 1928.
383-1 Lechien (Albert), 5 février 1931.
399-1 Froidfond (Jean), 24 mars 1929.
412-1 Lakermance (Michel), 27 septembre 1923.
413-1 Lamu (Gilbert), 17 juillet 1925.
418-1 Avenard (André-Yves), 26 juin 1926.
425-1 Descombes (Georges), 29 avril 1922.
425-2 Gobin (Pierre-Charles-Albert), 30 juillet 1928.
435-1 Kraska (Joseph), 7 juillet 1925.
461-1 Nussbaum (Willy-Marcel), 28 septembre 1928.
466-1 Legendre (Emile), 22 août 1926.
467-1 Tchorzewski (Richard-Joseph), 10 avril 1925.
467-2 Ghazi Saoud, 1925.
468-1 Milcent (Jacques), 2 février 1925.
469-1 Durand (Louis-Emile), 22 mai 1924.
471-1 Lamboley (Yves-Alexandre), 13 juillet 1927.
471-2 Bordes (Antoine), 28 mars 1928.
474-1 Morin (Camille-Julien-Roger), 21 juin 1929.
475-1 Leparquois (André), 11 mars 1927, T. E.
475-2 Arblade (Pierre-Maurice), 25 octobre 1929, T. E.

Artillerie.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Au titre de l'année 1955.

Les maréchaux des logis non de carrière:

46-1 Larcher (Georges), 12 décembre 1927.
119-1 Legault-Demare (Raymond-Marcel), 6 septembre 1929.

Service de santé.

Pour le grade de sergent-chef.

Au titre de l'année 1955.

Le sergent non de carrière:

41-1 Alonzo (Raymond), 21 juillet 1928, T. E.

II. — MILITAIRES DE STATUT LOCAL

Infanterie.

Pour le grade d'adjudant.

Au titre de l'année 1955.

Le sergent-chef de 1re catégorie:

1-1 N'Diaye Doudou, dit Mamadou, mle 5238, C. A. A. T. I., E. O.

Pour le grade de sergent-chef

Au titre de l'année 1954.

Le sergent de 1re catégorie :

0-1 Mossondoue Mendengo, mle 1363, C. A. A. T. I., E. O.

Au titre de l'année 1955.

Les sergents :

a) De 1re catégorie.

0-1 Kouramory Konate, mle 61617, C. A. A. T. I., E. O.
3-1 Youssef Raya, mle 30166, C. A. A. T. I., E. O.

b) De 2e catégorie.

42-1 Lac Nguyen Hun, mle 100361/46, C. A. A. T. I., E. O.
42-2 Camara Souraké, mle 21891, C. A. A. T. I., E. O., T. E.

Tableau de départ outre-mer du 1er mai 1955.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 181.5 i TC/BT. L du 28 juin 1951 (*B. O.*, E. M., vol. 3251). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois années au moins à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et pour le 10 mai 1955, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaire « Etat modèle C » recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Colonels.

MM.
Soreau (Jean), 4 juillet 1903, 1re R. M. — 29 avril 1952.
Richard de Vesvrotte (Albert), 17 octobre 1906, 3e R. M. — 18 juin 1952.

Lieutenants-colonels.

MM.
Rouy (Georges), 4 juin 1908, 1re R. M. — 24 décembre 1954.
De Raymond (Jacques), 24 avril 1910, 1re R. M. (chef de bataillon au tableau d'avancement). — 7 mai 1952.
Gourvez (Pierre), 3 décembre 1906, 1re R. M. — 4 août 1952.
Margerel (René), 2 janvier 1903, 10e R. M. — 16 août 1952.
Bochet (Albert), 26 mai 1909, 1re R. M. — 29 août 1952.
Guiol (Armand), 5 octobre 1905, 1re R. M. — 15 septembre 1952.
Bronjou (Roger), 3 septembre 1908, 5e R. M. — 20 septembre 1952.
Berdel (Louis), 26 août 1906, 3e R. M. — 26 septembre 1952.

Chefs de bataillon.

MM.
Soulet (André), 20 juillet 1912, 2e R. M. — 13 janvier 1952.
Daver (Jean), 11 septembre 1910, 4e R. M. (transmissions). — 26 septembre 1952.
Audie-Mogeville (Jean), 4 janvier 1919, 9e R. M. (capitaine au tableau d'avancement). — 22 décembre 1952.
Bley (Maurice), 11 mai 1919, 1re R. M. (parachutiste) (capitaine au tableau d'avancement). — 11 février 1953.
Armand (Jean), 3 juillet 1913, 9e R. M. — 20 mai 1953.

Capitaines.

MM.
De Haymn de Bry (Pierre), 3 décembre 1921, 1re R. M. — 21 novembre 1952.
Robedat (Pierre), 1er novembre 1924, 10e R. M. (blindé). — 22 avril 1953.
Maubras (Jean), 7 février 1919, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 19 mai 1953.
Springer (Emile), 21 mars 1912, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 20 mai 1953.
Aguillon (Henri), 23 février 1922, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 25 mai 1953.
Marchioni (Don-Jean), 2 février 1908, 9e R. M. — 3 juillet 1953.
David (Marcel), 30 avril 1919, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 7 juillet 1953.
Catalan (Raymond), 23 décembre 1919, 9e R. M. — 17 juillet 1953.
Desfarges (Alexandre), 22 avril 1918, 9e R. M. — 27 juillet 1953.
Prunac (Henri), 28 avril 1918, 1re R. M. — 30 juillet 1953.
Torre (Pierre), 1er janvier 1912, 9e R. M. — 3 août 1953.
Maudult (Gaetan), 5 février 1918, 3e R. M. — 9 août 1953.
Canarelli (Paul), 18 octobre 1919, commandement supérieur des troupes de Tunisie (9 décembre 1953, séjour interrompu). — 9 août 1953.
Legorgeu (Jean), 9 décembre 1914, 9e R. M. — 9 août 1953.
Ferry (Hubert), 27 novembre 1916, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 10 août 1953.
Dolce-Rocca (Cyprien), 4 mai 1916, commandement en chef des forces françaises en Allemagne (blindé). — 11 août 1953.
Despres (Jean-Marie), 19 mars 1918, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 11 août 1953.
Videment (Michel), 27 avril 1915, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 13 août 1953.
Lapierre (Jean), 10 septembre 1918, commandement supérieur des troupes du Maroc (blindé). — 16 août 1953.
Gary (Denis), 17 janvier 1910, 5e R. M. (transmissions). — 16 août 1953.
Pacull (Maurice), 28 octobre 1919, 9e R. M. — 19 août 1953.
Signoret (Louis), 10 novembre 1912, 9e R. M. — 22 août 1953.
Culiere (Louis), 4 mai 1915, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 26 août 1953.
Chevenet (Jean), 18 janvier 1911, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 27 août 1953.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Danet (Michel), 26 mai 1931, 5e R. M. (parachutiste). — N'a jamais servi.
Richet (Maurice), 25 janvier 1931, 5e R. M. (parachutiste). — N'a jamais servi.
Tardieu (Pierre), 14 septembre 1925, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 12 août 1952.
Le Rest (Pierre), 15 mars 1923, 4e R. M. (transmissions). — 29 mai 1953.
Bernard (Pierre), 27 juillet 1913, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 24 septembre 1953.
Filippi (René), 8 mars 1931, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 11 novembre 1953.
Ducournau (Jules), 9 novembre 1917, 5e R. M. — 18 janvier 1954.
Laverre (Jean), 27 juillet 1924, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 1er février 1954.
Villiers-Moriame (Marcel), 29 juin 1918, 1re R. M. — 21 avril 1954.

Lieutenants et sous-lieutenants.

(Sortis de l'E. S. M. I. A. en 1954.)

MM.
Cottien (René), 23 mars 1929, 9e R. M.
Pierre (René), 18 février 1926, 9e R. M.
Barthelemy (Maurice), 10 décembre 1929, commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Lefevre (Jacques), 30 août 1927, commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Dupin de Beyssat (Louis), 4 juin 1927, 3e R. M.
De Sury d'Aspremont (Pierre), 28 mai 1932, commandement en chef des forces françaises en Allemagne (blindé).
Boscals de Reals (Henri), 19 septembre 1931, commandement en chef des forces françaises en Allemagne (blindé).
Clo (André), 11 février 1931, 5e R. M. (parachutiste).
Blanc de Lanaute (Armand), 5 septembre 1927, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Le Gac (Jean), 11 mars 1931, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Arbanere (Olivier), 5 décembre 1931, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Gueneley (Pierre), 14 juin 1932, commandement supérieur des troupes du Maroc.
Mercier (Paul), 29 mars 1932, commandement supérieur des troupes du Maroc.
Juillard (Lucien), 26 septembre 1929, commandement supérieur des troupes du Maroc.
Perin (Serge), 15 juillet 1930, commandement supérieur des troupes du Maroc.
Marfin (Roger), 15 décembre 1924, commandement supérieur des troupes du Maroc.
Fabre (Roland), 6 novembre 1929, 10e R. M.
Imbot (Roland), 8 mai 1930, 10e R. M.
Villeret (Christian), 3 avril 1932, 10e R. M.
Moreau (Jean), 2 avril 1928, 10e R. M. (méhariste).
Vallino (Raymond), 5 mars 1927, 1re R. M. (blindé).
Porvian (Bernard), 7 août 1930, 1re R. M. (blindé).
Noël (Bernard), 2 septembre 1932, 9e R. M. (transmissions).
Tillier (Jean), 1er août 1930, 9e R. M. (transmissions).

B. — Artillerie coloniale.

Colonels.

MM.
Monguilan (Louis), 24 juillet 1902, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 18 juin 1952.
Pourdieu (Jean), 19 mai 1905, 1re R. M. — 25 juin 1953.
Guillard (André), 8 septembre 1907, 1re R. M. — 25 juin 1953.

Lieutenants-colonels.

MM.
Schneider (Marie), 1er juillet 1905, 1re R. M. — 11 juillet 1950.
Lecourtois (Roger), 2 juillet 1906, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 20 août 1952.

Chef d'escadron.

M. Bauchet (Roland), 1er juin 1915, 3e R. M. — 5 mai 1953.

Capitaines.

MM.
Lavau (Louis), 30 novembre 1917, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 6 juillet 1953.
Renaud (Guy), 15 décembre 1920, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 10 juillet 1953.
Chardonnet (Albert), 19 juin 1920, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 11 juillet 1953.
Vanhoutte (René), 11 mars 1912, 9e R. M. — 25 juillet 1953.
Germain (Georges), 4 avril 1915, 6e R. M. — 29 juillet 1953.
Penfrat (Louis), 29 juin 1910, 3e R. M. — 31 juillet 1953.
Belle (Yves), 13 février 1911, commandement supérieur des troupes du Maroc (titre S. M. B. C., administratif). — 15 septembre 1953.
Saleix (Jean), 5 novembre 1913, 5e R. M. (titre S. M. B. C., mécanique générale). — 12 octobre 1953.
Parent (Guy), 9 mai 1914, commandant en chef des forces françaises en Allemagne (titre S. M. B. C., mécanique générale). — 19 décembre 1953.

Lieutenants.

MM.
Le Viguelloux (Pierre), 22 octobre 1921, 3e R. M. — 9 mai 1949.
Lafitte (Michel), 22 octobre 1930, 5e R. M. — N'a jamais servi.
Prigent (René), 6 avril 1930, 6e R. M. — N'a jamais servi.
Edmond (Paul), 1er janvier 1927, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 27 juin 1950.
Herbert (Arsène), 28 novembre 1917, 6e R. M. — 21 mai 1952.
Cottret (Maurice), 20 octobre 1916, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 25 novembre 1952.
Laurent (Michel), 11 septembre 1927, 5e R. M. — 18 juin 1953.
Tritsch (François), 19 février 1913, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 23 juin 1953.
Laboria (Jean), 26 juin 1926, 1re R. M. — 1er juillet 1953.
Rouyer (André), 20 novembre 1925, 3e R. M. — 16 juillet 1953.
Marachet (Adrien), 29 décembre 1922, 5e R. M. (titre S. M. B. C., autos-chars). — 27 octobre 1953.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) Comptables

Capitaine.

M. Boidec (Henri), 26 août 1901, 1re R. M. — 9 janvier 1954.

Lieutenants.

MM.
Roy (Marcel), 31 juillet 1921, 1re R. M. — 23 mai 1952.
Reslin (André), 21 novembre 1912, 1re R. M. — 23 novembre 1953.
Amédée (Cyriaque), 24 février 1903, 4e R. M. — 24 avril 1954.

b) Autos-chars

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Alex (Joseph), 16 janvier 1914, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 27 septembre 1952.
Hougueres (Henri), 16 octobre 1920, 7e R. M. — 11 octobre 1952.
Didier (Raymond), 22 septembre 1911, 1re R. M. — 8 juin 1953.
Moutarde (René), 29 mars 1918, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 11 juin 1953.
Fournier (Jean), 4 juin 1916, 9e R. M. — 25 juillet 1953.
Estirach (Marcel), 16 janvier 1913, 5e R. M. — 9 décembre 1953.
Penaud (Yves), 19 mai 1917, 1re R. M. — N'a jamais servi.

c) Artificiers

Lieutenant.

M. Trompette (Raymond), 29 mars 1914, 6e R. M. — 13 octobre 1953.

d) Conducteurs de travaux

Lieutenant.

M. Baudoin (André), 25 décembre 1912, 1re R. M. — 24 janvier 1954.

e) Transmissions

Capitaine.

M. Emourgeon (Paul), 27 août 1906, 1re R. M. — 28 novembre 1953.

f) Contrôleurs d'armement

Commandant.

M. Garconnet (François), 18 juillet 1903, 1re R. M. — 26 avril 1953.

D. — Intendance coloniale.

a) Fonctionnaires

Intendants militaires de 1re classe.

MM.
Chapuisat (Paul), 8 août 1901, 9e R. M. — 27 juin 1954.
Jacotin (Georges), 22 novembre 1903, 9e R. M. — 17 juillet 1954.

b) Officiers d'administration

Capitaines.

MM.
Peyres (André), 27 mars 1912, 9e R. M. — 4 août 1952.
Sene (Marcel), 11 janvier 1913, 4e R. M. (lieutenant au tableau d'avancement). — 3 décembre 1952.
Douat (Daniel), 5 mai 1913, 1re R. M. — 23 décembre 1953.
Pech (André), 2 janvier 1909, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 7 juin 1954.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Segarra (François), 30 avril 1927, 7e R. M. — N'a jamais servi.
Francois (Marcel), 18 octobre 1925, 9e R. M. — N'a jamais servi.
Floch (Raymond), 28 juillet 1918, 1re R. M. — 17 mai 1954.
Rieuziaux (Gabriel), 4 septembre 1913, 6e R. M. — 31 mai 1954.

E. — Chancellerie coloniale.

Capitaine.

M. Lacouture (Léon), 28 avril 1911, 1re R. M. (lieutenant au tableau d'avancement). — 25 juillet 1953.

F. — Service de santé colonial.

a) Médecins

Colonels.

MM.
Sainz (Xavier), 16 octobre 1902, 1re R. M. — 5 mai 1954.
Monfort (Henri), 6 février 1909, 9e R. M. — 29 mai 1954.
Beaudiment (Raymond), 13 février 1914, 1re R. M. — 28 juin 1954.

Lieutenants-colonels.

MM.
Rioux (Yves), 20 mai 1906, 1re R. M. — 31 août 1954.
Chabeuf (Maurice), 23 décembre 1910, 7e R. M. (commandant au tableau d'avancement). — 4 septembre 1954.

Commandants.

MM.
Perrin (Paul), 26 juillet 1911, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 28 juillet 1954.
Augier (Alexandre), 7 mai 1914, 9e R. M. — 21 août 1954.

Capitaines.

MM.
Carrier-Clérambault (René), 6 mars 1920, 9e R. M. — 14 octobre 1954.
Rougerie (Gérard), 18 février 1924, 9e R. M. — 15 août 1954.
Delrieu (André), 17 janvier 1924, 5e R. M. — 18 août 1954.
Bauvit (Jean), 22 mai 1925, 1re R. M. — 26 août 1954.
Touchiez (Robert), 16 décembre 1925, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 26 août 1954.
Bessodes (Maurice), 29 mai 1925, 9e R. M. — 27 août 1954.

b) Pharmaciens

Commandant.

M. Deschamps (Henri), 21 juillet 1912, 9e R. M. — 2 août 1954.

Capitaine.

M. Acker (Pierre), 1er novembre 1921, 1re R. M. — 3 septembre 1954.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

RELIQUAT DU TABLEAU DE DEPART OUTRE-MER DU 1er AVRIL 1955

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Meyer (Albert), né le 4 janvier 1920, Tunisie, B. E. d'arme. — 25 mai 1953.

Sergents-chefs.

Dubrana (Pierre), né le 1er décembre 1924, 9e R. M., B. E. de comptabilité. — 14 septembre 1947.

L'Hote (Jean-François), né le 7 décembre 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 6 novembre 1952.

Sergents.

Prieur (Jean), né le 22 avril 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Bossin (Claude), né le 14 octobre 1933, 1er R. M., B. 1 d'arme. — N'a jamais servi.

Dolmare (Lucien), né le 22 août 1930, 9e R. M., C. A. T. d'arme. — N'a jamais servi.

Hereson (Bernadin), né le 20 mai 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Horellou (Pierre), né le 15 août 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Huguenin (Yves), né le 17 juillet 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Mary (Balthazar), né le 3 décembre 1929, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Meri (Maurice), né le 6 janvier 1932, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Mescam (François), né le 29 mars 1932, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Nauzarede (François), né le 22 juin 1932, Tunisie, non certifié. — N'a jamais servi.

Nesforet (Serge), né le 21 novembre 1933, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Niang Birame, né en 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Nicolas (Narcisse), né le 1er novembre 1935, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Olivier (Christian), né le 30 décembre 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Oudin (Jean-Pierre), né le 21 octobre 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Pellous (Henry), né le 27 août 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Picard (Jean), né le 7 août 1932, 5e R. M., 102-202/Trans. — N'a jamais servi.

Placide (Gabriel), né le 1er janvier 1934, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Proupin (André), né le 7 février 1932, 4e R. M. (écoles), 161-261/Trans. — N'a jamais servi.

Renard (Joachim), né le 20 mars 1933, Tunisie, C. A. T. d'arme. — N'a jamais servi.

Roncalli (Louis), né le 28 mai 1932, 9e R. M., C. A. T. 2/151/251/Trans. — N'a jamais servi.

Rocafort (René), né le 26 juin 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Roger (Adolphe), né le 31 juillet 1931, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Sylvanie (Yves), né le 16 octobre 1935, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Varin (Daniel), né le 21 octobre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Vincentelli (Paul), né le 7 janvier 1921, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Vlody (Roger), né le 23 mai 1926, 1er R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Blanchet (Jean), né le 21 juin 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 comptable. — 25 février 1953.

Gibauld (Raymond), né le 18 octobre 1923, 1er R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 25 février 1953.

Guinard (Roger), né le 29 mai 1924, 3e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 25 février 1953.

Leclercq (Roland), né le 30 juin 1924, T. O. A., C. A. T. 2 comptabilité. — 3 mars 1953.

Choron (André), né le 4 décembre 1927, 1er R. M., C. A. T. 2 comptable. — 4 mars 1953.

Boubier (Lucien), né le 8 janvier 1924, 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 6 mars 1953.

Chighini (Marcel), né le 4 août 1925, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 111/121/Trans. — 9 mars 1953.

Mathis (René), né le 4 février 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 comptable. — 12 mars 1953.

Randriamandrato (Yvon), né le 24 avril 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 15 mars 1953.

Alphonse (Ange), né le 20 octobre 1926, Maroc, 151/251 trans. — 20 mars 1953.

Jean-Louis (Albert), né le 8 avril 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 20 mars 1953.

Alamelama (Antoine), né le 29 octobre 1925, 9e R. M., C. A. T. 2 mécanicien. — 23 mars 1953.

René (Charles), né le 29 avril 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 23 mars 1953.

Thomas (Roger), né le 29 juillet 1929, 1re R. M., 202/C. A. T. 2 trans. — 23 mars 1953.

B. — Arme blindée.

Sergents.

Autard de Bragard (Jacques), né le 1er août 1922, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.

Bouzereau (Jean), né le 12 mars 1926, 1re R. M., C. A. T. 2 arme blindée. — N'a jamais servi.

Ramousset (Jean), né le 23 juin 1932, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — N'a jamais servi.

Lesur (Robert), né le 8 février 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 arme blindée. — 9 mai 1953.

Capra (Louis), né le 15 novembre 1926, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 13 mai 1953.

Guignard (Lionel), né le 3 juillet 1927, T. O. A., C. A. T. 2 de dépanneur. — 15 mai 1953.

Guivarch (Yves), né le 13 décembre 1929, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 20 mai 1953.

Lecomte (Robert), né le 29 avril 1929, T. O. A., B. E. arme blindée. — 20 mai 1953.

Gerard (Charles), né le 10 juillet 1930, Tunisie, C. A. T. 2 arme blindée. — 30 mai 1953.

Gloriot (Germain), né le 16 juin 1917, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 30 mai 1953.

Grenetier (Vassilien), né le 28 mars 1920, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 30 mai 1953.

C. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Palmade (Irénée), né le 25 novembre 1918, 4e R. M., B. E. d'arme. — 10 décembre 1952.

Pierron (Robert), né le 22 janvier 1917, Tunisie, B. E. d'arme. — 31 mars 1953.

Avre (Marcel), né le 25 février 1923, 5e R. M., B. S. d'arme. — 5 avril 1953.

Adjudants.

Musique (Paul), né le 16 septembre 1921, 1re R. M. B. E. d'arme. — 27 janvier 1953.

Cacciaguerra (Ignace), né le 28 décembre 1927, 9e R. M. C. A. T. 2 d'arme. — 6 mars 1953.

Barthouilh (France), né le 17 avril 1917, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.

Poirson (André), né le 21 novembre 1922, Maroc, B. S. d'arme. — 29 mars 1953.

Chauve (Joannès), né le 28 janvier 1922, Tunisie, B. S. d'arme. — 5 avril 1953.

Grimaldi (Jean-Baptiste), né le 1er juillet 1925, 5e R. M., B. S. d'arme. — 5 avril 1953.

Gardel (René), né le 20 août 1921, 6e R. M., B. E. d'arme. — 21 avril 1953.

Acquaviva (Nicodème), né le 10 octobre 1919, 1re R. M., B. S. d'arme. — 26 avril 1953.

Maréchaux des logis-majors.

Riffet (Marcel), né le 16 janvier 1921, 9e R. M., B. E. d'arme. — 5 avril 1953.

Dumouya (Martin), né le 28 janvier 1922, Maroc, B. E. d'arme. — 13 mai 1953.

Huet (Auguste), né le 28 avril 1926, T. O. A., B. S. de comptabilité. — 13 mai 1953.

Maréchaux des logis chefs.

Grimal (Charles), né le 21 juillet 1921, 9e R. M., B. E. d'arme. — 5 avril 1953.

Martin (André), né le 9 février 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 5 avril 1953.

Villemin (Jacques), né le 18 août 1923, 5e R. M., 151/T. — 3 mai 1953.

Fesselier (Maurice), né le 1er novembre 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 13 mai 1953.

Gratien (Albert), né le 1er août 1926, 1re R. M., B. E. d'arme. — 13 mai 1953.

Maréchaux des logis.

Bernard (André), né le 11 octobre 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Brigand (Michel), né le 31 décembre 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Buzan (Jean), né le 23 juin 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Cassier (Gérard), né le 2 juin 1934, Maroc, B. S. de détection électromagnétique. — N'a jamais servi.
Fusiec (Lucien), né le 14 juin 1935, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Viron (Philippe), né le 1er novembre 1935, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Zenou (André), né le 8 juillet 1933, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Maillol (Robert), né le 28 septembre 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Guiran (Nicolas), né le 13 décembre 1927, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 juin 1953.
Leguay (François), né le 21 décembre 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 juin 1953.
Pelletier (Pierre), né le 15 juin 1925, 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 juin 1953.
Plocoste (Mathias), né le 26 février 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 juin 1953.
Valentin (André), né le 29 juillet 1929, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 juin 1953.
Milliere (Robert), né le 10 décembre 1924, 1re R. M., C. A. T. 2 111 121/T. — 13 juin 1953.
Collot (Jean), né le 15 octobre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1953.

D. — Agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Antonini (André), né le 10 janvier 1912, T. O. A., B. S. de comptabilité. — 6 octobre 1952.
Jacquemin (Robert), né le 11 octobre 1915, 4e R. M. (écoles), B. S. de comptabilité. — 2 août 1953.
Mazzoni (Marc), né le 3 mars 1910, 9e R. M., B. S. de comptabilité. — 18 août 1953.
Bare (Félix), né le 12 janvier 1914, 9e R. M., B. E. de comptabilité. — 30 septembre 1953.

Adjudants.

Gomez (Lucien), né le 8 janvier 1918, 1re R. M., B. E de comptabilité. — 26 août 1953.
Le Huu Nho (Henri), né le 5 décembre 1917, 9e R. M., B. S. de comptabilité. — 21 septembre 1953.

Sergent-chef.

Ansquer (Jacques), né le 4 décembre 1925, 3e R. M., C. A. T. 2 de comptabilité. — 18 novembre 1952.

E. — Chancellerie coloniale.

Sergent-major.

Cleostrate (Léon), né le 24 décembre 1916, 1re R. M., B. E. de chancellerie. — 21 mars 1953.

Sergents-chefs.

Buat (Pierre), né le 3 janvier 1924, 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie. — 16 août 1952.
Ganofsky (Georges), né le 14 février 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie. — 19 février 1953.

Sergent.

Feuillassier (Henri), né le 8 septembre 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie. — 20 décembre 1952.

TABLEAU DE DEPART OUTRE-MER DU 1er MAI 1955

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs

Saturni (Georges), né le 14 juillet 1919, 9e R. M., B. S. d'arme. — 30 décembre 1950
Bozon (Henri), né le 4 avril 1917, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 6 avril 1952.
Joly (Henri), né le 7 juillet 1922, 1re R. M., B. S. d'arme. — 3 janvier 1953.
Pare (Jean), né le 9 septembre 1921, 5e R. M., B. S. d'arme. — 22 mars 1953.

Adjudants.

Michel (Adolphe), né le 9 août 1923, 4e R. M. (écoles), B. S. d'arme. — 3 février 1953.
Casanova (Jean-Baptiste), né le 29 août 1923, T. O. A., B. S. d'arme. — 3 avril 1953.
Marchand (Marcel), né le 16 juin 1923, Tunisie, B. S. d'arme. — 5 avril 1953.
Pasculto (Sauveur), né le 1er août 1922, Tunisie, B. E. d'arme. — 17 avril 1953.
Acquaviva (Pierre), né le 12 octobre 1920, Tunisie, B. E. d'arme. — 27 juillet 1953 (mécharisle)
Barrier (Joseph), né le 1er septembre 1921, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 11 novembre 1953 (mécharisle).

Sergents-majors.

Beaurain (Paul), né le 10 janvier 1926, 9e R. M., B. C. S. — 21 mai 1952.
Milhau (Albert), né le 9 octobre 1922, Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité. — 18 novembre 1952
Beurtheret (Roger), né le 19 novembre 1921, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 22 décembre 1952.
Maunier (serge), né le 16 juillet 1919, 9e R. M., C. A. T. 2 de comptabilité. — 22 décembre 1952
Geoffroy (Robert), né le 19 avril 1920, Tunisie, B. E. d'arme. — 26 janvier 1953.
Alibert (Lucien), né le 1er mai 1920, 10e R M., B. E. de comptabilité. — 1er février 1953.
Doutey (Henri), né le 7 décembre 1924, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 25 février 1953

Sergents-chefs.

Nesa (Jean), né le 20 septembre 1919, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 10 novembre 1952.
Anriot (André), né le 7 décembre 1923, 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 16 novembre 1952.
Millorit (Georges), né le 31 décembre 1916, 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1952.
Guigon (René), né le 23 février 1926, 1re R. M., B. C. S. — 19 décembre 1952.
Laurent (Yves), né le 20 décembre 1925, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme — 26 janvier 1953.
Textoris (Maurice), né le 29 mai 1928, Tunisie, B. S. d'arme. — 26 janvier 1953.
Penguilly (Albert), né le 30 octobre 1919, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 3 février 1953.
Bost (Robert), né le 7 mars 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 février 1953.
Galet (Constant), né le 20 décembre 1922, 5e R. M., B. E. d'arme. — 18 février 1953.
Balland (Georges), né le 30 janvier 1924, Tunisie, 251/Trans. — 25 février 1953.
Le Coze (André), né le 6 février 1925, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 4 mars 1953.
Bosset (Gaston), né le 26 novembre 1930, 9e R. M., B. S. d'arme. — 20 mars 1953.
Kuchcinski (Charles), né le 16 septembre 1926, 1re R. M., C. A. T. 2 de comptabilité. — 29 mars 1953.
Meyniel (Henri), né le 26 janvier 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Morel (Paul), né le 30 octobre 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — — 5 avril 1953.
Auger (Georges), né le 29 juin 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 10 août 1953 (mécharisle).
Nicol (André), né le 26 août 1923, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 5 octobre 1953 (mécharisle).
Longueville (Jean), né le 24 mars 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 26 mai 1954 (mécharisle).
Roudier (Jacques), née le 18 décembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 19 juillet 1954 (mécharisle).

Sergents.

Dumontel (Marcel), né le 19 avril 1916, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 28 novembre 1949.
Loussouarn (Robert), né le 31 juillet 1927, 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 8 décembre 1950.
Piquart (Lucien), né le 11 février 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 autochars. — 15 septembre 1954.
Storai (Jean-Paul), né le 5 novembre 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 6 septembre 1952.
Gengembre (Jean), né le 7 novembre 1928, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 20 septembre 1952.

Jasse (Christian), né le 25 septembre 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 13 octobre 1952.
Curiou (Jean), né le 2 juillet 1922, 3e R. M., C. A. T. 2/351. trans. — 27 novembre 1952.
Rambaut (André), né le 1er août 1919, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme — 16 décembre 1952.
Leroy (Bernard), né le 8 février 1925, 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 28 décembre 1952.
Schelcher (René), né le 26 octobre 1926, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 3 février 1953.
Forgeard (Yvan), né le 24 octobre 1924, Tunisie, 193/trans. — 11 février 1953.
Rault (Jean-André), né le 1er août 1930, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 11 février 1953.
Peland (Yves), né le 7 février 1927, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 14 février 1953.
Berckelz (Albert), né le 14 juillet 1919, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 19 février 1953.
Dublanc (Aldo), né le 14 octobre 1922, Tunisie, non certifié. — 20 février 1953.
Briolet (René), né le 7 janvier 1928, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 4 mars 1953.
Ardin (Adolphe), né le 11 février 1921, 9e R. M., 131/trans. — 6 mars 1953.
Meriaux (Emile), né le 24 février 1927, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mars 1953.
Pinguet (Jean), né le 15 avril 1923, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mars 1953.
Bernez (André), né le 19 juillet 1928, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 20 mars 1953.
Leleu (Jean), né le 26 juillet 1923, Tunisie, C. A. T. 2/trans. — 23 mars 1953.
Vincent (Gilbert), né le 3 juin 1927, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 23 mars 1953.
Landolfini (Paul), né le 9 mai 1931, 5e R. M., C. A. T. 2/trans. — 25 mars 1953.
Airaud (Eugène), né le 30 janvier 1928, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Colin (Robert), né le 18 juin 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Grignoux (Robert), né le 7 juin 1924, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Born (Germain), né le 3 mars 1917, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Lemaire (Louis), né le 27 avril 1924, 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Rolland (Edmond), né le 3 août 1923, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Simian (Léon), né le 5 juin 1924, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 29 mars 1953.
Bertil (Claude), né le 24 mai 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 3 avril 1953.
Beyon (Louis), né le 22 avril 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 3 avril 1953.
Desmet (René), né le 7 mai 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 3 avril 1953.
Hervé (Emile), né le 28 septembre 1919, Tunisie, C. A. T. 1 d'arme. — 3 avril 1953.
Dessales (Pierre), né le 17 juillet 1927, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 5 avril 1953.
Gaze (André), né le 30 décembre 1924, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 5 avril 1953.
Grondin (Denis), né le 15 novembre 1930, Tunisie, 151/251, C. A. T. 2 trans. — 5 avril 1953.
Joseph (Germain), né le 11 mai 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 5 avril 1953.
Lambert (Raymond), né le 9 novembre 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 5 avril 1953.
Maray (Robert), né le 19 janvier 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 5 avril 1953.
Mevel (Jean), né le 21 septembre 1925, 9e R. M., B. E. comptabilité. — 5 avril 1953.
George (André), né le 10 février 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 3 juillet 1953 (méhariste).
Moreau (Marcel), né le 30 mai 1922, 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 19 juillet 1953 (méhariste).
Koch (Marcel), né le 18 février 1922, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme, B. E. chiffreur. — 13 octobre 1953 (méhariste).
Lavedrine (Jean), né le 22 janvier 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme. — 25 janvier 1954 (méhariste).
Pierre (Maurice), né le 10 décembre 1923, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 25 octobre 1954 (méhariste).

B. — Musiciens.

Adjudant.

Carrere (Jean), né le 14 décembre 1910, 5e R. M., B. E. sous-chef de fanfare. — 25 octobre 1947.

Sergents-chefs.

Mocci (Gabriel), né le 25 juin 1924, Tunisie, B. E. sous-chef de fanfare. — N'a jamais servi.
Gavignaud (Georges), né le 17 octobre 1920, 5e R. M., B. E. sous-chef de fanfare. — N'a jamais servi.
Bonotaux (Marcel), né le 25 janvier 1921, Maroc, C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.

Sergents.

Puflot (Michel), né le 26 septembre 1930, Maroc, C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.
Pourcin (Maurice), né le 19 juin 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.
Prades (Francis), né le 17 octobre 1931, Tunisie, C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.
Simonkovich (Emeric), né le 20 mars 1922, T. O. A., C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.
Denos (Georges), né le 10 novembre 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.

Caporaux-chefs.

Segain (Roger), né le 8 octobre 1931, Maroc, C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.
Jade (Paul), né le 6 septembre 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.

Soldat.

Hornecker (Albert), né le 3 septembre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 de musicien. — N'a jamais servi.

C. — Arme blindée.

Adjudant-chef.

Fraysse (Pierre), né le 3 juin 1921, 1re R. M., B. E. d'arme. — 10 août 1953.

Sergents-chefs.

Loiseau (René), né le 17 janvier 1924, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 25 juillet 1953.
Gilton (Henri), né le 24 octobre 1921, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 31 juillet 1953.
Xaixo (Claude), né le 26 juillet 1924, 1re R. M., B. S. arme blindée. — 16 août 1953.
Ayral (Jean), né le 21 mai 1926, T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité. — 11 novembre 1953.

Sergents.

Lebonniec (Kléber), né le 2 janvier 1928, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 30 mai 1953.
Lostanlen (Jean), né le 12 août 1923, T. O. A., C. A. T. 2 auto. — 8 juin 1953.
Rousseau (Louis), né le 23 juin 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 arme blindée. — 22 juin 1953.
Montauban (Marcel), né le 16 mai 1922, T. O. A., C. A. T. 2 arme. — 3 juillet 1953.
Ourc'hant (Yves), né le 30 avril 1928, T. O. A., C. A. T. 2 auto. — 24 juillet 1953.
Messager (Louis), né le 2 mai 1926, T. O. A., C. A. T. 2 auto. — 27 juillet 1953.
De Smet (Louis), né le 17 juillet 1919, T. O. A., C. A. T. 2 trans. — 31 juillet 1953.
Corniglion (Danny), né le 21 avril 1931, T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée. — 3 août 1953.
Knapik (Romain), né le 10 novembre 1928, 1re R. M., C. A. T. 2 arme blindée. — 7 août 1953.

D. — Télégraphistes coloniaux.

Adjudant-chef.

Roussilhe (Robert), né le 8 juillet 1922, 1re R. M., B. S. installation et réparation. — 5 décembre 1953.

Adjudants.

Winter (André), né le 16 octobre 1924, Maroc, B. E. exploitation radio. — 14 janvier 1953.
Francois (Jean), né le 8 novembre 1920, 1re R. M., B.C.S. (B.E./E.R.G). — 6 mars 1953.
Charpentier (Paul), né le 25 avril 1919, 5e R. M., B. C. S. exploitation radio. — 27 juillet 1953.
Geronsart (Roger), né le 27 avril 1920, 9e R. M., B. S. exploitation radio. — 6 septembre 1953.

Sergents-chefs.

Fortier (Jean), né le 9 juillet 1928, 5e R. M., B. E. trans.-M. O. — 12 août 1952.
Texier (Auguste), né le 15 mai 1921, 1re R. M., B. S. exploitation radio. — 6 septembre 1953.
Padou (Gratien), né le 18 décembre 1920, 9e R. M., C. A. T. 2-301, 251-301/T. — 8 octobre 1953.

Sergents.

Angier (Louis), né le 15 mars 1921, 5e R. M., C. A. T. 2-251/T. — 27 juin 1953.
Rebecca (Jean), né le 4 mars 1928, 5e R. M., C. A. T. 2-151/T. — 8 août 1953.
Bolleire (André), né le 2 février 1924, 5e R. M., C. A. T. 2-251/T. — 8 septembre 1953.
Le Jonny (Maurice), né le 15 mai 1930, 1re R. M., C. A. T. 2-251/T. — 21 septembre 1953.
Maguet (Jean), né le 3 janvier 1932, 4e R. M., B. C. S./B. E. T. R. (écoles). — 3 mars 1954.
Berkacz (Alphonse), né le 1er septembre 1929, 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2-261/T. — 23 mars 1954.

E. — Artillerie coloniale.

Adjudants.

Genois (Jules), né le 28 août 1917, Tunisie, B. S. d'arme. — 25 octobre 1952.
Tersou (Pierre), né le 17 février 1921, Tunisie, B. E. d'arme. — 25 octobre 1952.

Maréchaux des logis chefs.

Ogier (Roger), né le 18 janvier 1925, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1952.
Latreille (Jean), né le 17 avril 1928, Tunisie, B. E. d'arme. — 2 janvier 1953.
Touffait (Emile), né le 29 mars 1923, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 15 février 1953.
Revert (Roger), né le 14 octobre 1923, Tunisie, C. A. T. 2 auto, B. E. d'arme. — 13 mai 1953 (mécharistе).

F. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Marechaux (Marcel), né le 14 janvier 1917, 1re R. M., B. S. de comptabilité. — 14 novembre 1953.

Adjudant.

Mathis (Fernand), né le 8 août 1920, 5e R. M., B. E. de comptabilité. — 1er septembre 1953.

Maréchal des logis-major.

Touitou (Norbert), né le 30 octobre 1924, 9e R. M., B. E. de comptabilité. — 28 octobre 1953.

Maréchaux des logis.

Decaux (Jacques), né le 13 octobre 1925, 9e R. M., C. A. T. 2 de comptabilité. — 9 septembre 1953.
Laurenceau (Louis), né le 15 février 1916, 9e R. M., B. E. de comptabilité. — 14 septembre 1953.
Gueho (Jean), né le 12 janvier 1925, 9e R. M., C. A. T. 2 de comptabilité. — 13 novembre 1953.
Rodney (Grégoire), né le 24 mai 1927, 9e R. M., B. E. de comptabilité. — 23 novembre 1953.
Arnaud (Henri), né le 27 novembre 1928, 8e R. M., C. A. T. 2 de comptabilité. — 23 mars 1954.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Dupont (Jean), né le 1er août 1912, 8e R. M., B. S. auto. — 23 août 1953.

Adjudant.

Duchêne (Robert), né le 20 avril 1916, 1re R. M., B. E. auto. — 29 avril 1952.

Maréchaux des logis-majors.

Cheneval (Roger), né le 6 août 1920, 3e R. M., C. A. T. 2 auto. — 14 avril 1953.
Lods (Georges), né le 5 mai 1917, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — 9 mai 1953.
Thouvenin (Jean), né le 27 octobre 1914, Maroc, B. E. auto. — 30 juillet 1953.
Mazzoletti (Marius), né le 27 novembre 1915, 9e R. M., B. E. auto. — 22 août 1953.

Maréchaux des logis chefs.

Dousset (André), né le 29 décembre 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — 9 avril 1953.
Gouraud (Robert), né le 26 août 1926, 1re R. M., C. A. T. 2 auto. — 20 mai 1953.
Gicquiaud (Robert), né le 11 mai 1927, 5e R. M., B. E. auto. — 22 mai 1953.
Lesdema (Marc), né le 25 avril 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — 30 mai 1953.

Maréchaux des logis.

Gabriel (Sainte-Croix), né le 1er janvier 1925, 9e R. M., C. A. T 2 auto. — 3 février 1953.
Aussel (Aimé), né le 20 juin 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — 8 juin 1953.
Touze (Daniel), né le 9 août 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 auto. — 8 juin 1953.
Boiteux (Lucien), né le 23 septembre 1923, 6e R. M., B. E. auto. — 3 juillet 1953.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Laforge (Albert), né le 26 septembre 1916, 9e R. M., B. S. d'artificier. — 1er février 1953.

Maréchaux des logis-majors.

Le Lann (Jean), né le 29 juillet 1915, 5e R. M., B. E. d'artificier. — 18 juillet 1952.
Seigne (Marcel), né le 1er mai 1919, Tunisie, B. S. d'artificier. — 25 juillet 1952.

Maréchal des logis chef.

Marcolet (Albert), né le 30 septembre 1924, 9e R. M., B. E. d'artificier. — 26 juin 1952.

Maréchal des logis.

Sullerot (Lucien), né le 5 janvier 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 du matériel parachute. — 19 juin 1953.

TRANSMISSIONS

Adjudants-chefs.

Poulmaire (Emile), né le 7 avril 1912, 4e R. M. (écoles), B. E. des transmissions. — 10 juin 1953.
M' Bodj (Malick), né le 9 novembre 1908, 9e R. M., B. S. des transmissions. — 29 juillet 1953.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Santoni (Antoine), né le 14 février 1909, 9e R. M., B. E. ouvrier à bois. — 24 février 1953.

Adjudant.

Guytard (Pierre), né le 9 novembre 1924, 9e R. M., B. S. mécanique générale. — 4 mars 1953.

Maréchal des logis.

Grondin (Michel), né le 29 juin 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 de forgeron. — 4 mars 1953.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Gabas (Noël), né le 14 décembre 1916, 9e R. M., B. S. de frigoriste. — 24 juin 1954.
Bussy (Amédée), né le 7 août 1908, 10e R. M., B. S. conducteur de travaux. — 2 octobre 1954 (séjour interrompu).

Adjudant.

Colombani (Jean), né le 16 décembre 1916, 9e R. M., B. E. surveillant de travaux. — 21 octobre 1952.

Maréchal des logis-major.

Letombe (Joseph), né le 26 décembre 1912, 9e R. M., B. E. surveillant de travaux. — 12 août 1952.

Maréchal des logis chef.

Le Mentec (Jean), né le 16 décembre 1921, 5e R. M., B. E. surveillant de travaux. — 21 janvier 1953.

Maréchaux des logis.

Zou (Michel), né le 29 septembre 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 d'électricien. — N'a jamais servi.
Mathe (Jean), né le 9 juin 1931, 9e R. M., B. 1 de surveillant de travaux. — 4 avril 1953.
Saint-Jean (Bernard), né le 17 août 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 d'électricien. — 25 mai 1953.

G. — **Intendance coloniale.**

Adjudants-chefs.

Le Bot (François), né le 13 janvier 1909, 1re R. M., B. S. exploitation. — 26 juin 1953.
Ransinangue (Bertrand), né le 10 avril 1913, 1re R. M., B. S. bureaux. — 3 juillet 1953.
Le Marrec (Pierre), né le 1er décembre 1904, 9e R. M., B. S. exploitation. — 28 juillet 1953.

Sergents-majors.

Boulanger (Emile), né le 13 octobre 1915, 1re R. M., C. A. T. 2 exploitation. — 21 mars 1953.
Rougeaux (Jean), né le 9 octobre 1920, 1re R. M., B. E. bureaux. — 19 juillet 1953.
Lochard (Marcel), né le 12 juillet 1920, 1e R. M., C. A. T. 2 exploitation. — 29 août 1953.
Girard (Marcel), né le 20 avril 1927, 9e R. M., B. E. bureaux. — 21 septembre 1953.
Weber (Alfred), né le 25 octobre 1919, 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation. — 5 octobre 1953.

Sergents-chefs.

Joffres (Joseph), né le 19 mars 1922, 9e R. M., B. E. exploitation. — 12 août 1953.
Ismard (Emmanuel), né le 25 mars 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 23 août 1953.
Inizan (Hervé), né le 22 novembre 1923, 9e R. M., B. E. bureaux. — 21 septembre 1953.
Gervais (André), né le 10 juillet 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 10 octobre 1953.
Edmond (Marius), né le 11 mars 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 exploitation. — 28 décembre 1953.

Sergents.

Broc (André), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.
Chimere (Louis), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.
Lebon (Joseph), né le 13 février 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 6 août 1949.
Piat (Paul), né le 22 juin 1925, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 30 juillet 1953.
Paoli (Charles), né le 5 avril 1923, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 22 août 1953.
Thuilliez (André), né le 26 septembre 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 25 août 1953.
Macron (Serge), né le 10 avril 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 29 août 1953.
Yvin (René), né le 2 novembre 1925, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 4 octobre 1953.
Charbonnel (Roger), né le 23 mars 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 7 octobre 1953.
Richardin (Roger), né le 5 février 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 9 octobre 1953.
Beal (Roland), né le 8 janvier 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 4 novembre 1953.
Bondonneau (Paul), né le 13 juin 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 23 novembre 1953.
Leccia (Jean), né le 5 avril 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 exploitation. — 23 novembre 1953.
Pautier (Joseph), né le 23 septembre 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 21 janvier 1954.

II. — **Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.**

Sergent-major.

Renaud (Gilbert), né le 14 juillet 1926, 1re R. M., B. E. secrétaire comptable. — 4 juin 1954.

Sergents-chefs.

Francon (Jacques), né le 3 septembre 1926, 9e R. M., B. E. secrétaire comptable. — 19 mars 1954.
Raynal (Robert), né le 6 février 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 23 juillet 1954.
Castany (Lucien), né le 20 janvier 1925, 9e R. M., B. E. préparateur en pharmacie. — 5 septembre 1954.

Sergents.

Noery (Jacques), né le 27 février 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 12 août 1952.
Martel (Honoré), né le 22 décembre 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 5 octobre 1952.
Desplat (Roger), né le 16 juin 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 23 octobre 1952.
Theilliez (Roger), né le 14 novembre 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 29 octobre 1952.
Masse (Francis), 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 13 mars 1953.
Olivier (Clance), né le 28 juin 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 21 septembre 1953.
Duilhe (Marcel), né le 4 décembre 1919, 1re R. M., C. A. T. 2 d'infirmier. — 26 avril 1954.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 55-475 du 28 avril 1955 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 54-445 du 15 avril 1954 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les droits de douane d'importation applicables aux produits repris ci-après sont rétablis.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum.
Ex 321.	Toluols, xylols, solvant-naphta et similaires, benzine type régie, têtes sulfurées, queues de distillation, distillant au-dessous de 200° C avec un résidu inférieur à 10 p. 100.....	15 p. 100.
322 B.	Carbures benzéniques: toluène.....	20 p. 100.

Art. 2. — Continueront à bénéficier du régime antérieur plus favorable les marchandises visées ci-dessus que l'on justifiera, dans les conditions et sous les réserves fixées par l'article 25 du code des douanes, avoir été expédiées directement à destination du territoire d'importation avant la date d'insertion du présent décret au *Journal officiel* et qui seront déclarées pour la consommation sans avoir été placées en entrepôt ou constituées en dépôt.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret du 28 avril 1955 fixant le maximum des émissions de billets de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 54 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 relative à la fixation du montant maximum des émissions de billets de la Banque de l'Algérie;

Vu la loi n° 49-49 du 12 janvier 1949 portant modification des statuts de la Banque de l'Algérie;

Vu le décret du 20 août 1952 fixant le maximum des émissions de billets de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie en Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant maximum des émissions autorisées de billets de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, en Algérie, est fixé à 125 milliards de francs.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Classement indiciaire des personnels des caisses de crédit municipal et monts-de-piété.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 24 juin 1851 sur les monts-de-piété, modifiée par le décret-loi du 30 octobre 1935;

Vu la loi du 17 mars 1934;

Vu le décret du 29 avril 1946 modifiant l'article 16 du règlement général déterminant l'organisation des caisses de crédit municipal et monts-de-piété, annexé au règlement d'administration publique du 30 décembre 1936;

Vu les arrêtés du 13 mai 1949 et du 22 août 1950 portant classement indiciaire des personnels des caisses de crédit municipal et monts-de-piété,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent arrêté détermine les limites dans lesquelles les conseils d'administration des caisses de crédit municipal et monts-de-piété peuvent fixer le classement hiérarchique des agents titulaires investis d'un emploi permanent dans les cadres de ces établissements.

Le classement de chaque fonction ou emploi dans la hiérarchie est défini par un indice de début et un indice de fin de grade.

Chaque fonction ou emploi comporte un certain nombre de classes. Chaque classe est définie par un indice intermédiaire.

Le tableau des indices correspondant aux emplois ou fonctions et aux classes est donné en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — Le personnel des caisses de crédit municipal et monts-de-piété est réparti en deux groupes:

Le premier comporte les emplois de cadre qui sont ceux de directeurs, contrôleurs, chefs de service (caissiers, garde-magasins, chefs des titres et chefs de bureau) et rédacteurs.

Le deuxième comporte les emplois d'exécution et comprend:

1° Les personnels de bureau (agents principaux, commis d'administration, commis d'ordre et de comptabilité, sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau);

2° Les magasiniers et concierges (préposés en chef, préposés et concierges).

Art. 3. — Les échelles indiciaires des personnels du premier groupe varient selon la catégorie de l'établissement. Celles des personnels du deuxième groupe sont identiques pour tous les établissements.

Art. 4. — Pour l'application des dispositions de l'article 3 du présent arrêté:

1° Appartiennent à la catégorie A, les établissements dont le montant du solde des opérations dépasse 500 millions de francs ou dont le siège se trouve dans une ville dont la population est supérieure à 400.000 habitants;

2° Appartiennent à la catégorie B, les établissements dont le montant du solde des opérations dépasse 200 millions de francs ou dont le siège se trouve situé dans une ville dont la population est comprise entre 200.001 et 400.000 habitants;

3° Appartiennent à la catégorie C, les établissements dont le montant du solde des opérations dépasse 50 millions de francs ou dont le siège se trouve fixé dans une ville dont la population est comprise entre 100.001 et 200.000 habitants;

4° Appartiennent à la catégorie D, tous les autres établissements.

Art. 5. — § I. — Pour l'application des dispositions de l'article 4 du présent arrêté:

1° Le montant du solde des opérations à prendre en considération est obtenu en dégageant la moyenne au cours des trois dernières années du montant total de l'ensemble des opérations de prêts sur gages corporels et sur valeurs mobilières, de prêts aux fonctionnaires ainsi que des soldes des comptes de dépôts et des émissions de bons de caisse;

2° Le chiffre de la population à prendre en considération est celui du dernier recensement officiel.

§ II. — Le classement des établissements dans les conditions indiquées à l'article 4 du présent arrêté sera revisé tous les cinq ans.

Art. 6. — Le bénéfice des rémunérations correspondant aux indices déterminés par le présent arrêté ne pourra être accordé aux fonctionnaires et agents occupant les emplois de rédacteur, d'agent principal et de commis qu'après modification des conditions de recrutement les concernant, conformément aux règles fixées par les articles 7, 8 et 9 ci-après.

Dans ce cas, les fonctionnaires et agents en fonctions au 24 mai 1949 pourront bénéficier, au cours de leur carrière, des indices réglementaires afférents aux grades et emplois dans lesquels ils auront été reclassés ou promus, même s'ils ont été recrutés selon des règles différentes.

Toutefois, l'accès des agents principaux et commis en fonctions au grade de rédacteur ainsi que des employés de bureau, sténodactylographes et dactylographes au grade de commis sera soumis à la réglementation prévue au présent arrêté.

Art. 7. — Ne pourront être désignés à l'avenir aux emplois de chef de service que des fonctionnaires qui auront été recrutés dans les conditions fixées pour le recrutement des rédacteurs.

Ne pourront être désignés à l'avenir aux emplois de contrôleur que des chefs de service et des rédacteurs titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur. A défaut de licenciés, pourront également être désignés ceux présentant une ancienneté d'au moins quinze ans en qualité de rédacteurs et de chefs de service.

Art. 8. — Les emplois de rédacteur ne pourront être confiés qu'à des candidats titulaires de l'un des diplômes suivants: baccalauréat de l'enseignement primaire, diplôme de l'école nationale d'administration municipale de l'université de Paris.

Toutefois, les agents principaux, commis d'administration et commis d'ordre et de comptabilité comptant au moins trois ans de service en l'une de ces qualités peuvent être dispensés de la présentation de l'un de ces diplômes. La dispense est accordée par le président du conseil d'administration sur proposition du directeur.

Les candidats devront, en outre, avoir satisfait aux épreuves d'un concours dont le programme et l'organisation seront fixés par instruction du ministre des finances.

Art. 9. — Les emplois de commis ne pourront être confiés qu'à des candidats titulaires de l'un des diplômes suivants: brevet élémentaire de l'enseignement primaire, diplôme de capacité en droit, diplôme de fin d'études secondaires, diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale de l'université de Paris.

Les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau ayant trois ans d'ancienneté dans leur grade pourront être admis à se présenter au concours sans posséder toutefois aucun des diplômes exigés. Leur admission est prononcée par le président du conseil d'administration sur proposition du directeur.

Les candidats devront, en outre, avoir satisfait aux épreuves d'un concours dont le programme et l'organisation seront fixés par instruction du ministre des finances.

Art. 10. — Les indices maxima fixés pour les rédacteurs et commis devront être réduits de 10 p. 100 lorsque les règles de recrutement n'auront pas été adaptées aux prescriptions des articles 7 à 9 ci-dessus.

Art. 11. — Le traitement des agents titulaires employés pour une durée inférieure à la durée réglementaire sera calculé sur la base des indices affectés à l'emploi qu'ils occupent. Ce traitement sera proportionnel au nombre d'heures de travail effectué.

Art. 12. — Les indices nouveaux fixés par le présent arrêté peuvent être appliqués par les conseils d'administration des caisses de crédit municipal et des monts-de-piété, à la condition qu'il soit possible de dégager les excédents budgétaires suffisants:

A compter du 1er janvier 1955 pour les emplois de directeur et de contrôleur;

A compter du 1er janvier 1952 pour les autres emplois.

Art. 13. — Les modalités d'application du présent arrêté feront l'objet d'une instruction ministérielle.

Art. 14. — Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux personnels de la caisse de crédit municipal de Paris.

Art. 15. — Les arrêtés des 13 mai 1949 et 22 août 1950 portant revision du classement indiciaire des personnels de caisses de crédit municipal et monts-de-piété sont abrogés.

Fait à Paris, le 4 avril 1955.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

ANNEXE

A L'ARRÊTÉ DU 4 AVRIL 1955 PORTANT CLASSEMENT INDICIAIRE DES AGENTS DES CAISSES DE CRÉDIT MUNICIPAL ET MONTS DE PIÉTÉ

I. — Cadres.

EMPLOI OU FONCTION	CLASSES 7	6	5	4	3	2	1	Principale.	Exceptionnelle (1).	Exceptionnelle (2).
1. — Directeur:										
Etablissements de la catégorie A.....	500	520	540	560	580	595	610			
Etablissements de la catégorie B.....	475	494	513	531	549	567	585			
Etablissements de la catégorie C.....	410	430	449	468	487	506	525			
Etablissements de la catégorie D.....	315	335	354	373	392	411	430			
2. — Contrôleur:										
Etablissements de la catégorie A.....	390	402	418	435	450	465	480			
Etablissements de la catégorie B.....	350	369	390	406	424	442	460			
Etablissements de la catégorie C.....	280	305	330	355	380	405	430			
Etablissements de la catégorie D.....	250	302	324	346	368	389	410			
3. — Chef de service:										
Etablissements de la catégorie A.....	275	295	315	340	365	390	410	430	450 (1)	
Etablissements de la catégorie B.....		275	295	315	340	365	390	410	430 (2)	
Etablissements de la catégorie C.....		275	295	315	340	365	390		410 (3)	
Etablissements de la catégorie D.....		275	295	315	340	365	390			
									360 (4)	
									340 (5)	360 (5)
4. — Rédacteur:									340 (6)	
									340 (7)	
a) Rédacteurs principaux:										
Etablissements de la catégorie A.....			261	279	297	315	340			
Etablissements de la catégorie B.....				261	279	297	315			
Etablissements de la catégorie C.....				261	279	297	315			
Etablissements de la catégorie D.....				261	279	297	315			
b) Rédacteurs:										
Etablissements de la catégorie A.....				185	204	223	242			
Etablissements de la catégorie B.....				185	204	223	242			
Etablissements de la catégorie C.....				185	204	223	242			
Etablissements de la catégorie D.....				185	204	223	242			

(1) Trois agents seulement peuvent bénéficier de l'indice 450.
(2) Trois agents seulement peuvent bénéficier de l'indice 430.
(3) Deux agents seulement peuvent bénéficier de l'indice 410.
(4) Trois agents seulement peuvent bénéficier de l'indice 360.
(5) Trois agents seulement peuvent bénéficier des indices 340 et 360.
(6) Deux agents seulement peuvent bénéficier de l'indice 340.
(7) Un agent seulement peut bénéficier de l'indice 340.

II. — Personnel d'exécution.

EMPLOI OU FONCTION	CLASSES 9	8	7	6	5	4	3	2	1
A. — *Personnel de bureau.*									
1. — Agent principal (1).....			210	220	230	240	250	260	270
2. — Commis d'administration (2).....	130	138	177	192	203	211	220	230	240
3. — Commis d'ordre et de comptabilité (3)..	130	135	172	185	196	202	210	218	230
4. — Sténodactylographes		135	144	151	163	172	181	190	200
5. — Dactylographes			120	130	138	146	154	162	170
6. — Employés de bureau.....			110	119	128	136	144	152	160
B. — *Magasiniers et concierges.*									
7. — Préposés en chef.....			150	160	170	180	190	200	210
8. — Préposés			130	140	150	160	170	180	190
9. — Concierges			110	116	122	128	134	140	145

(1) La création du cadre d'agent principal est effectuée par transformations d'emplois de commis. L'effectif de ce cadre est imputé sur l'effectif global des commis. Il peut représenter au maximum 20 p. 100 de l'ensemble du corps des commis, avec un minimum d'un agent pour chaque établissement des catégories A, B et C.
(2) 50 p. 100 de l'ensemble du corps des commis.
(3) 50 p. 100 de l'ensemble du corps des commis.

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 4 avril 1955, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme de 250.000 F, à M. Stablo (Nicolas), de la somme de 553.974 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1945 au 30 novembre 1953, au delà des limites fixées par la législation, les arrérages de ses pensions du régime local d'Alsace et de Lorraine n° AL 50-005.653 et de vieillesse des assurances sociales n° PM 67.50.096;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Morvan, de celle de 775.610 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1953, au delà des limites fixées par la législation, les arrérages des pensions civiles proportionnelles n°s B 49-039.283 et B 51-375.637 qui lui ont été successivement concédées avec une rémunération publique d'activité;

3° A M. Le Roux (Ernest), de la somme de 827.617 F dont il reste redevable sur celle de 839.286 F qu'il a perçue indûment, pendant la période du 12 janvier 1953 au 11 janvier 1954, au titre de la pension d'invalidité définitive n° 54-292.787 dont il est titulaire;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Hervier, de celle de 525.672 F qu'il a perçue indûment en cumulant au delà des limites fixées par la législation, pendant la période du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1953, les arrérages des pensions civiles d'ancienneté n°s A 144.943 et B 50-39.209 qui lui ont été successivement concédées avec une rémunération publique d'activité.

Par arrêté en date du 4 avril 1955 annulant l'arrêté du 10 décembre 1952, publié au *Journal officiel* du 13 décembre 1952, page 11483, le ministre des finances et des affaires économiques a, sous réserve du versement d'une somme totale de 500.000 F, fait remise gracieuse, en capital et intérêts, à M. Souchet (Eugène), de celle de 916.552 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1947 au 5 février 1954, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages des pensions militaires d'ancienneté n°s A 56.036 et B 49-153.558 concédées successivement à son profit et le traitement de secrétaire de mairie à Ballan-Mire.

Ouverture de concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 27 avril 1955, est autorisée, au cours du premier semestre de l'année 1955, l'ouverture de concours pour le recrutement de deux ouvriers professionnels stagiaires de 2e catégorie à l'administration centrale des finances, dans les spécialités suivantes:

Papetière-relieuse: 1 emploi.
Serrurier: 1 emploi.

Régies de recettes et d'avances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 19 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950, relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950;
Vu l'article 13 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1951;
Vu le décret n° 54-662 du 11 juin 1954;
Vu l'arrêté du 29 juin 1954 instituant une régie de recettes et une régie d'avances au titre du compte spécial « Opérations de compensation sur denrées et produits divers »,

Arrête:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 29 juin 1954 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 3. — Le montant maximum de l'avance pouvant être consentie au régisseur pour le payement des dépenses visées à l'article 1er est fixé à 1.500.000.000 de francs ».

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1955.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROLLES.

Inspection générale des finances.

Par arrêté en date du 28 avril 1955, le détachement de M. Yrisson, inspecteur des finances, a été renouvelé.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 28 avril 1955, M. Courtes (Emile-Arthur-Pierre), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur d'Etat.
Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 28 avril 1955, M. Hochet (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, auprès du ministère de la santé publique et de la population, en vue d'y exercer les fonctions de secrétaire d'administration.
Le présent arrêté a son effet à compter du 18 septembre 1954.

Par arrêté du 28 avril 1955:

M. Jonard (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de trois ans, en vue d'accomplir un stage à l'école nationale d'administration.

M. Lavau (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de trois ans, en vue d'accomplir un stage à l'école nationale d'administration.
Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêtés en date du 2 mai 1955, ont été nommés:

Chef de service à l'administration centrale.

M. Sergent (Paul-Louis-Maurice), inspecteur des finances de 1re classe, directeur adjoint à l'administration centrale des finances (transformation d'emploi).

Sous-directeur à l'administration centrale.

M. Nora (Simon), inspecteur des finances de 2e classe, en remplacement numérique de M. Sergent, appelé à d'autres fonctions.

M. Ribaud (Marcel), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, en remplacement de M. Dehaye, appelé à d'autres fonctions.

Secrétariat général de la loterie nationale.

Par arrêté en date du 2 mai 1955, M. Dehaye (Pierre-Marie-Etienne), sous-directeur à l'administration centrale des finances, a été affecté en cette qualité au secrétariat général de la loterie nationale en vue d'y exercer les fonctions de secrétaire général adjoint.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 28 avril 1955, Mme Petit (Edwige), agent de recouvrement du Trésor de 1er échelon, a été placée en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir à Madagascar, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1954.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Affectation du produit des péages perçus au port de Dunkerque au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Par arrêté du 25 avril 1955, la chambre de commerce de Dunkerque a été autorisée à prélever, sur le produit des péages perçus à son profit au port de cette ville, le montant (provisoirement évalué à 37.500.000 F) de sa participation aux travaux de reconstruction de l'écluse Trystram de ce port (1re et 2e tranche).

Affectation du produit des péages perçus au port de Port-Vendres au profit de la chambre de commerce de Perpignan.

Par arrêté du 22 avril 1955, le produit des péages perçus au port de Port-Vendres au profit de la chambre de commerce de Perpignan et des Pyrénées-Orientales a été affecté à l'ensemble des charges résultant pour cette compagnie tant des obligations déjà régulièrement contractées par elle dans l'intérêt du port que des nouvelles obligations lui incombant au titre des travaux de remplacement du quai de la santé et de rescindement de la Pointe de la Consigne.

Déclaration d'utilité publique des travaux de rectification et d'élargissement de la route nationale n° 568 B (ancien chemin départemental n° 5) dans la section comprise entre la Pinède et l'ancien moulin du Littoral, sur le territoire de la commune de Marseille.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié par le décret du 30 octobre 1935;

Vu le décret du 2 mai 1936 portant règlement d'administration publique sur la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci;

Vu le décret du 29 juillet 1939 classant dans la voirie nationale les voies départementales du département des Bouches-du-Rhône constituant l'itinéraire Marseille—Marignane—Vitrolles (par l'Estaque) —le Rove—Gignac—Marignane—le Victoret—Vitrolles;

Vu l'avant-projet établi par les ingénieurs des ponts et chaussées du service maritime du département des Bouches-du-Rhône en vue de la rectification de la route nationale n° 568 B (ancien chemin départemental n° 5) dans la section comprise entre la Pinède et l'ancien moulin du Littoral, sur le territoire de la commune de Marseille;

Vu le plan d'ensemble au 1/2.000 des travaux visés par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du service maritime, directeur du port de Marseille, le 19 mai 1954;

Vu le dossier de l'enquête ouverte, dans la commune de Marseille, sur le projet, et notamment l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 25 août 1954;

Vu l'avis de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières en date du 16 septembre 1953,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de rectification et d'élargissement de la route nationale n° 568 B (ancien chemin départemental n° 5) dans la section comprise entre la Pinède et l'ancien moulin du Littoral, sur le territoire de la commune de Marseille, conformément aux dispositions du plan au 1/2.000 susvisé qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 avril 1955.

ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Habilitation de la commission officielle de contrôle des plants sélectionnés de pommes de terre à assurer le contrôle technique de la production et de la commercialisation des plants de fraisiers.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne les semences;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1952 sur le contrôle technique des pommes de terre destinées à la semence;

Vu l'arrêté du 17 mars 1954 homologuant le règlement technique du contrôle des plants de fraisiers;

Vu l'arrêté du 5 juillet 1954 concernant le commerce des boutures, greffons, plants, scions et arbres fruitiers,

Arrête:

Art. 1er. — Le contrôle technique de la production et de la commercialisation des plants de fraisiers sera assuré par la commission officielle de contrôle des plants de pommes de terre avec le concours de la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 avril 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAUGÈRE.

Classement des cours d'eau en catégories.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et le ministre de l'agriculture,

Vu les articles 1er et 17 du décret du 29 août 1939, modifié par le décret du 23 janvier 1951;

Vu l'arrêté interministériel du 17 juillet 1941, classant en catégories les cours d'eau et canaux du territoire, modifié le 29 avril 1952;

Vu l'avis de la commission de la pêche fluviale, en date du 9 décembre 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté interministériel du 17 juillet 1941, classant en catégories les cours d'eau et canaux du territoire, modifié le 29 avril 1952, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Les cours d'eau et canaux du territoire sont classés en deux catégories conformément au tableau annexé ci-joint.

« *Art.* 2. — Dans les cours d'eau, ou portions de cours d'eau classés en première catégorie, conformément au tableau annexé ci-joint, la pêche ne peut s'exercer qu'au moyen d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses.

« Est, en outre autorisé dans certains cours d'eau de première catégorie désignés au même tableau, l'emploi:

« De trois lignes flottantes au maximum;

« De certains filets ou engins réglementaires. »

Art. 2. — L'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie annexé à l'arrêté interministériel du 17 juillet 1941 est modifié conformément au tableau ci-joint.

Art. 3. — Le directeur général des eaux et forêts, le directeur des ports maritimes et des voies navigables et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAUGÈRE,

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI ZIEGLER.

Modification à l'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie.

Tous départements,

La formule:

« Cours d'eau de première catégorie dans lesquels, outre la ligne flottante tenue à la main, la vermée, la bosselle à anguilles et la balance à écrevisses, sont autorisés les engins ci-après désignés »,

est abrogée et remplacée par celle ci-après:

« Cours d'eau de première catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés; »

1° *Département de l'Ain.*

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

2° Les affluents du Rhône, en aval du confluent de l'Ain; la Valserine en aval du pont de Coupy.

3° *Département de l'Allier.*

Cours d'eau de première catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés: néant.

5° *Département des Hautes-Alpes.*

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

2° Le Grand Buech en aval du pont de fer de Serres.

Cours d'eau de première catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

1° Tous ces cours d'eau: lignes plombées ordinaires.
2° La Durance, du pont de Saint-Clément au pont de l'Archidiacre; le Grand Buech, du pont de Saint-Julien-en-Beauchêne au pont de fer de Serres; le Petit Buech, du pont de la Roche-des-Arnauds au confluent du Grand Buech: trois lignes flottantes.

7° *Département de l'Ardèche.*

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominant).

3° L'Ardèche et la Volane en amont de leur confluent, le Sandron.
12° L'Eyrieux et la Dorne en amont de leur confluent, le Talaron, le Gloo, le Ray des Lavors, le Ranc de Courbier.

8° *Département des Ardennes.*

Cours d'eau de deuxième catégorie (cyprinidés dominant).

7° L'Aisne, l'Avègres en aval de l'ancien moulin d'Avègres à Séchault.
15° La Malacquise.

10° *Département de l'Aube.*

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominant).

2° Le Longsols, le Meldançon, le Puits, l'Huitrelle, l'Herbissonne, le Barbuise.
3° La Laines, de sa source à son entrée dans le département de la Haute-Marne.
4° La Seine, y compris ses dérivations en amont du pont de Fouchères.
5° L'Orvin, l'Ardusson.
6° La Vanne.
6 *bis* et 6 *ter*: supprimés.
7° La Trémaigne, le ru de Montigny, le Landion d'Elourvy, le ru de la Forêt.
8° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

13° *Territoire de Belfort.*

Cours d'eau de deuxième catégorie (cyprinidés dominant).

6° L'Allaine, en amont du pont de Thiancourt.
6 *bis*: supprimé.

17° *Département de la Charente.*

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominant).

5° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus, à l'exclusion du Bandiat.

26° *Département du Doubs.*

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominant).

1° Le Doubs, pour les parties désignées ci-après:
a) En amont du pont de Labergement-Sainte-Marie;
b) Du barrage construit en aval du lac Saint-Point au pont de la Roche ou de Grand'Combe;
c) Du Saut du Doubs à 200 mètres en aval du pont de Biaufonds (borne 606);
d) Du barrage du Refrain à Clairbief.
4° La Barbèche et le Roide.
16° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus et en outre ceux de la rive gauche de l'Ognon situés en amont du pont de Voray.

Nota. — Dans la partie du Doubs frontière correspondant au deuxième secteur défini par les conventions internationales de 1918 (du Saut du Doubs à 200 mètres en aval du pont de Biaufonds, borne 606) sont seulement autorisés, sous certaines conditions, en application desdites conventions:

a) Sur l'ensemble: la ligne flottante et le lancer léger ou lourd;
b) Depuis le lieudit les Poteaux jusqu'à Maison Monsieur et depuis le Tunnel jusqu'à Biaufonds: la ligne traînante, le trimmer, l'araignée à mailles de 30 mm au moins, du 16 mai au 31 septembre.

27° *Département de la Drôme.*

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominant).

1° La Bourne, la Joyeuse, la Savasse, le Béort, la Cerne, le Chalon, l'Herbasse, en amont du pont de la route nationale n° 532 (commune de Clérieux), la Veaunes.
2° La Drôme, en amont du barrage de Die.
3° La Meyrosse, la Comane, la Sure, la Roanne, le Contecle, la Gervanne, la Sye, la Rialle, les Fraydières d'Allex, les Fraydières de Grane, la Grenette.
4° Le Buech, le Jabron (affluents de la Durance).
5° La Meouge, le Ceans.
6° L'Oron, le Bancel, la Galaure, la Bouterne, l'Epervière, en amont du pont du chemin de l'Epervière (commune de Valence), le ruisseau de Flavie, le Charran, le Thon, les Marquises, les Mal-Contents, le canal des Moulins, la Tourtelle, la Veaure, en amont du pont de la route nationale n° 7, la Tessonne, le Roubion, en amont du pont de Salles-sous-Bois, la Lez, en amont du pont au Gass de Toulignan, l'Eygues, en amont de son confluent avec l'Oulle, l'Ouveze, en amont de son confluent avec le Toulourenc.
7° La Veuze.
8° L'Argentelle.
9° La Barberolle.
10° Le Jabron, en amont du pont de Montboucher-sur-Jabron.
11° Le Donjon.
12° L'Oulle, le Bentrix, le Leoux.
13° Le Toulourenc, le Charruy.
14° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

28° *Département de l'Eure.*

Cours d'eau de première catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

L'Epte: filets et engins réglementaires.
La Risle, en amont du lieudit Gué du Val Gallerand, commune de Groley-sur-Risle: trois lignes flottantes.

32° *Département de la Haute-Garonne.*

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

2° La Save, en amont du pont de Lespugne; la Gesse, en amont du pont de la route de Mondilhan à Boulogne-sur-Gesse.

42° *Département de Loir-et-Cher.*

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

7 *bis* Le Tusson.

44° *Département de la Haute-Loire.*

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

2° L'Allier, en aval du pont de Saint-Arçons-d'Allier; l'Allagnon, en aval du barrage de Lempdes.

47° *Département du Lot.*

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

La Bave, en aval du pont de Ségarie, commune de Saint-Jean-Lespinasse: cordeaux de fond et lignes dormantes du 15 mai au 15 septembre.

48° Département de Lot-et-Garonne.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

1° L'Avance, en amont du moulin de Mézailles, l'Ourbise, en amont du pont de Millade (route départementale n° 143).
2° Le Rimbez et la Gueyse, affluents de la Gélise.
3° La Lède, en amont du pont de Moulinal (commune de Montagnac-sur-Lède), la Lemance.
4° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

53° Département de la Haute-Marne.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

La Marne: trois lignes flottantes.

54° Département de la Mayenne.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

Tous ces cours d'eau: trois lignes flottantes. Cordeaux et lignes de fond pour la capture de l'anguille seulement du 15 juillet au 15 septembre.

55° Département de Meurthe-et-Moselle.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

9° La Vezouze, en amont du pont du chemin vicinal de Domèvre à Autrepierre; la Verdurette.
11° Le ruisseau d'Esche.

59° Département du Nord.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

1° L'Escaut rivière, en amont de son confluent avec le canal de Saint-Quentin à Cambrai.
2° La Selle, l'Ecaillon, la Rhonelle.
3° La Trouille, l'Aunelle.
4° L'Helpe Majeure, en amont du pont de Liessies, la Solre, la Thure.
5° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau et portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

61° Département de l'Orne.

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

2° La Sarthe, en aval de son confluent avec l'Hoesne, sauf entre un point appelé Pierre-Bécut, situé à 400 mètres en amont du bourg de Saint-Céneri et sa sortie définitive du département; la Vesonne, en aval du moulin de Neuilly-le-Bisson.

68° Département de la Haute-Saône.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

La Semouse, en aval du pont de Saint-Loup-sur-Semouse: trois lignes flottantes.

70° Département de la Sarthe.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

2° La Sarthe, entre un point nommé Pierre-Bécut, à 400 mètres en amont du bourg de Saint-Céneri et le pont de la Folie en aval du bourg de Saint-Léonard-des-Bois.

76° Département de Seine-et-Oise.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

4° La Mauldre, en amont du pont-route de Mareil-sur-Mauldre,

77° Département des Deux-Sèvres.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

1° Tous ces cours d'eau: filets et engins réglementaires à mailles ou espacements de verges de 50 millimètres au moins, de la date d'ouverture de la pêche de la truite au 11 juillet inclus.
2° La Boutonne, le Pamproux, la Sèvre niortaise, le Mignon, la Dive du Nord ou Dive mirebalaise ainsi que leurs affluents et sous-affluents classés également en 1re catégorie: trois lignes flottantes.
3° La Boutonne, en aval du pont de Brioux: nasses et lignes de fond.

79° Département du Tarn.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

1° L'Agoût, en amont du pont de Roquecourbe.
2° Le Lezert.
3° La Durenque, en amont de l'usine de Roque (commune de Lagarrigue).
4° Le Thore, en amont du Pont-Neuf de Saint-Amans-Soult; l'Arn, l'Arnette et le Montimond.
5° Le Dadou, en amont du barrage des mines de Peyrebrune.
6° Le Sor, en amont du moulin de Pont-Crouzet (commune de Sorèze), le Sant, en amont du pont de Verdalle (G. C. n° 85) et le Bernazobre, en amont du pont de Trégas (G. C. 60).
7° La Rigole de la Montagne-Noire.
8° L'Alzau, le Lampy et la Bernassonne.
9° Tous les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non classés en première catégorie.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre la ligne flottante tenue à la main, le vermée, la bosselle à anguilles et la balance à écrevisses sont autorisés les engins ci-après désignés:

Tous ces cours d'eau: filets et engins réglementaires à mailles ou espacement de verges de 50 millimètres au moins, de la date d'ouverture de la pêche de la truite au 11 juillet inclus.

87° Département de l'Yonne.

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

1° La Cure, en amont de son confluent avec le Cousin, à l'exception du bassin de Malassis, s'étendant du barrage de Malassis au pont de Cure (commune de Domecy-sur-Cure) et du bassin du Crescent s'étendant du barrage du Crescent au pont de Railly, le Cousin.
2° L'Armançon, en amont du pont de Jaulgues, le Creanton.
3° La Vanne.
4° Le ru de Sinotte, en amont de Sougères-en-Sinotte; le Beaulche, en amont du Pont-de-Pierre (route nationale n° 6), le Thoion, le Vrin, l'Ocq, le ru de Salles, l'Oreuse.
5° Le ruisseau des Brosses.
6° L'Ouanne, le Betz, le Lunain, l'Orvanne.
7° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus, sauf l'Armance et ses affluents.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

L'Armançon, l'Ouanne, le ru de Sinotte, le Beaulche et la Vanne: trois lignes flottantes.

90° Département du Haut-Rhin.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels, outre l'emploi d'une seule ligne flottante, de la vermée, de la bosselle à anguilles et de la balance à écrevisses, sont autorisés les lignes, filets ou engins ci-après désignés:

Tous ces cours d'eau: trois lignes flottantes.

Les affluents de l'Ill en aval de Colmar ci-après:

Le Brunnerwasser et le Dachsbrunnen, l'Orch, le Riedbrunnen, le Holderiehgraben et la Blind d'Andolsheim: verveux à espacements de 27 millimètres au moins en dehors des périodes d'interdictions générales de première et deuxième catégorie.

Marque des animaux d'espèce bovine reconnus atteints de formes cliniques de tuberculose ou qui ont réagi à une épreuve de tuberculination.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1955: page 3621, article 2, 15e ligne, au lieu de: « le numéro minéralogique du département et les lettres B. C. G. », lire: « le numéro départemental du code officiel géographique établi par l'institut national de la statistique et des études économiques et les lettres B. C. G. » (Le reste sans changement.)

Centre technique du bois.

Par arrêté du 20 avril 1955, sont nommés administrateurs du centre technique du bois:

1° Comme représentant des chefs d'entreprise, en remplacement de M. Didierjean, décédé: M. Jean Michaut, 12, rue Saint-Lambert, à Nancy (Meurthe-et-Moselle);

2° Comme personnalité particulièrement compétente au titre des activités intéressées, en remplacement de M. Billet, décédé: M. Jean Guyot, 89, rue Marceau, à Montreuil-sous-Bois (Seine).

Génie rural.

Par arrêté en date du 25 avril 1955, la date d'effet de l'arrêté du 4 avril 1955, portant acceptation de la démission de M. Vivet (Jean-Louis), ingénieur adjoint des travaux ruraux, est avancée du 1er juin au 1er mai 1955.

Services agricoles.

Par arrêté du 28 avril 1955, Mme Broue (Marie-Rose), sténodactylographe à la direction des services agricoles de l'Ariège, est détachée sur sa demande, pour une période de cinq ans, avec ses grade et échelon actuels, auprès de la direction générale des eaux et forêts et affectée à la 3e conservation des eaux et forêts, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons, poste vacant.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 27 avril 1955, ont été approuvées les modifications aux statuts de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance des cadres de l'alimentation, commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France, 103, boulevard Haussmann, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 28 avril 1955, ont été approuvés les statuts modifiés de l'institution de prévoyance des cadres de The Commercial Cable Company, 24, boulevard des Capucines, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 28 avril 1955, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Le Pacte maternel et filial n° 38-54, à Grenoble; 2° Société mutualiste des dames de Grenoble, n° 38-53, à Grenoble, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste de Grenoble, n° 38-1258, à Grenoble.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Constitution d'une commission interdépartementale d'urbanisme des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et du logement et du ministre de l'intérieur en date du 12 avril 1955, il est constitué une commission interdépartementale d'urbanisme des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, placée sous la présidence du préfet des Hautes-Alpes, chargée de l'examen du projet d'aménagement du groupement d'urbanisme de Serre-Ponçon.

Prise en considération de projets d'aménagement.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et du logement en date du 20 avril 1955, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont pris en considération:

Le projet d'aménagement de la commune d'Alès (Gard).

Le projet d'aménagement du groupement d'urbanisme d'Alès (Gard).

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement, en date du 15 avril 1955, la démission de M. Giner (Antoine), commis titulaire 9e échelon des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, est acceptée à compter du 16 janvier 1955.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Services extérieurs.

Par arrêté du 28 avril 1955, Mme Satre (Paulette), employée de bureau titulaire au 1er échelon (indice 110) à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de la guerre de Grenoble, est détachée pour une durée d'un an, à compter du 1er juillet 1954, en qualité de commis stagiaire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 5 mai 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion générale des propositions de loi: 1° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 2739) tendant à assurer la création et le fonctionnement de centres d'apprentissage agricole primaires; 2° de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues (n° 5150 rectifié) relative au statut de l'apprentissage professionnel et ménager agricole; 3° de M. Saint-Cyr et plusieurs de ses collègues (n° 5666) tendant à la réorganisation de l'enseignement agricole du premier degré et à la vulgarisation du progrès technique dans l'agriculture; 4° de M. Rincent et plusieurs de ses collègues (n° 7638) tendant à organiser, d'une part, l'enseignement du premier degré postscolaire agricole et ménager agricole, d'autre part, la vulgarisation des connaissances agricoles; 5° de M. Beshors et plusieurs de ses collègues (n° 8069) tendant à l'organisation du statut de l'apprentissage professionnel et ménager agricole. (Nos 8610-10458. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur.)

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER

Substituer à la signature:

« *Le président du groupe,* « SENGHOR ».

La signature:

« *Le président du groupe,* « AUBAME. »

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du mardi 3 mai 1955, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Faraud membre de la commission des moyens de communication et du tourisme, en remplacement de M. Montel (Eugène) (Haute-Garonne);

2° M. Deixonne membre de la commission de la production industrielle et de l'énergie, en remplacement de M. Lussy (Charles).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 5 mai 1955, à dix heures (local de la commission n° 265):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10270) de M. Marcellin tendant à préciser le statut des coopératives d'administrations publiques et d'entreprises nationalisées et privées;

La proposition de loi (n° 10210) de Mme Francine Lefebvre tendant à la réorganisation professionnelle de l'industrie des pâtes alimentaires;

La proposition de loi (n° 8685) de M. Secrétain tendant à créer le titre d'expert économique;

La proposition de résolution (n° 9868) de M. Lambert tendant à inviter le Gouvernement: 1° à limiter les importations de pailles de sorgho servant à la fabrication des balais ménagers; 2° à limiter les importations de fibres étrangères de concurrence et en particulier de la bassine des Indes ou piassava.

II. — Audition de M. Alphonse Denis, auteur d'oppositions au vote sans débat:

Du projet de loi (n° 9657) relatif à la répartition des indemnités accordées par les Etats yougoslave, tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français;

Du projet de loi (n° 8379) portant ratification d'un décret relatif à certains tarifs douaniers.

III. — Rapport de M. Vals sur le projet de loi (n° 9891) tendant à la ratification du décret du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et rétablissant les droits de douane d'importation applicables à certains produits.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 5 mai 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10468) de M. Delachenal (allocation vieillesse agricole);

La proposition de loi (n° 10578) de M. Waldeck Rochet (prestations familiales agricoles).

II. — Nomination des membres de la mission parlementaire aux Pays-Bas.

III. — Suite du rapport de M. Loustau sur les propositions de loi (n°s 310, 5165, 5589, 6854 et 9334) (salaire agricole).

IV. — Rapport supplémentaire de M. Bricout sur la proposition de loi (n° 3792) de M. de Pontbriand, sénateur (assurance chasse).

V. — Rapport de M. Guitton (Antoine) sur les propositions de loi (n°s 9435 et 10140) de M. Marcellin et de M. Laborbe (prêts aux jeunes).

VI. — Rapport de M. Charpentier sur sa proposition de loi (n° 7657) (terrains militaires).

VII. — Rapport de M. Billat sur sa proposition de loi (n° 4976) (fonds de chasse).

VIII. — Rapport de M. Bricout sur les propositions de loi (n°s 6555 et 7903) de M. Lefranc (pêche à la ligne).

La commission de la presse se réunira le vendredi 6 mai 1955, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Guy Desson sur sa proposition de résolution (n° 10505) tendant à inviter le Gouvernement à préciser la portée de la loi du 8 janvier 1951 réglementant la publicité des boissons autorisées en ce qui concerne les formes que peut revêtir la publicité autorisée par cette loi.

II. — Nomination d'une sous-commission chargée d'étudier des questions relatives aux postes périphériques.

III. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règleemnt et des pétitions se réunira le jeudi 5 mai 1955, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 10499) de M. Vendroux tendant à ajouter après l'article 83 du règlement deux articles nouveaux instituant le scrutin confidentiel;

La proposition de résolution (n° 10491) de M. Léon Noël tendant à décider la revision des articles 45 et 46 de la Constitution;

La proposition de résolution (n° 10534) de M. Barrachin tendant à décider la revision de l'article 90 de la Constitution;

La proposition de loi (n° 10494) de M. Emile Hugues tendant à modifier l'article 18 *bis* de la loi du 9 mai 1951 modifiant la loi du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

La proposition de loi (n° 10527) de M. Maurice Lenormand tendant à modifier et à compléter la loi du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés de l'Assemblée nationale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer,

La proposition de résolution (n° 10515) de M. Jacques Bardoux tendant à compléter les articles 89 et 68 du règlement en vue de limiter le nombre des interpellations et le nombre des amendements à titre indicatif;

La proposition de résolution (n° 10516) de M. Pupat tendant à modifier l'article 15 du règlement en vue de rendre la présence aux réunions des commissions obligatoire.

III. — Audition de M. Edgar Faure, président du conseil, sur les intentions du Gouvernement en matière de revision constitutionnelle.

IV. — Echange de vues sur la revision de la Constitution, à la suite de l'audition du président du conseil.

V. — Rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 6 mai 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9748) de M. Henri Meck (régime local d'assurance vieillesse);

La proposition de loi (n° 10319) de Mme Lefebvre (gens de maison et conseils de prud'hommes);

La proposition de loi (n° 10380) de M. Costes (journée du 1er mai);

La proposition de résolution (n° 10399) de M. Coutant (bulletin de paye);

La proposition de résolution (n° 10434) de M. Renard (lutte contre le chômage dans l'industrie textile).

II. — Suite du rapport de M. Gazier sur les propositions de loi (n°s 3086, 6737, 8391, 9813 et 8765) de M. Henri Meck, de M. Bardoux, de M. Caillet, de M. Gazier et de Mme Devaud, sénateur (conflits collectifs de travail).

III. — Suite du rapport de M. Bouxom sur la proposition de loi (n° 10088) de M. Bacon (congé éducation).

IV. — Suite du rapport de M. Bouxom sur les propositions de loi et de résolution (n°s 9515 et 9396) de M. André Denis et de M. Gau (congés culturels).

V. — Suite du rapport de Mme Galicier sur les propositions de loi et de résolution (n°s 6561 et 9794) de Mme Prin et de M. Evrard (prestations familiales aux jeunes sans emploi).

VI. — Suite du rapport de M. Renard sur les propositions de loi (n°s 961, 4021, 5695 et 9342) de M. Renard, de M. Gazier et de M. Boisdé (travail à domicile).

VII. — Rapport de M. Patinaud sur la proposition de loi (n° 2760) de M. Krieger (bonifications d'ancienneté pour résistance aux personnels des entreprises nationalisées).

VIII. — Suite du rapport de M. Patinaud sur la proposition de loi (n° 7342 rectifié) de M. Besset (surcompensation des prestations familiales).

IX. — Rapport de M. Patinaud sur les propositions de loi (n°s 10285 et 10378) de M. Besset et de M. Meck (autonomie des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales).

X. — Questions diverses.

La commission de coordination pour les affaires d'Indochine se réunira le vendredi 6 mai 1955, à dix heures (local de la commission n° 250):

I. — Création éventuelle d'une commission d'enquête sur les événements de Dien-Bien-Phu.

II. — Situation en Indochine.

III. — Questions diverses.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des territoires d'outre-mer prévue pour le mercredi 4 mai à dix heures est annulée.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 31 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 6 mai 1955, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le vendredi 6 mai 1955 à dix heures quarante-cinq dans les salons de la présidence pour organiser la discussion du plan de modernisation et d'équipement.

Réunions de commissions du mercredi 4 mai 1955.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures trente. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission de la défense nationale (groupe de travail chargé d'étudier les textes relatifs à l'organisation de la défense nationale), à quinze heures. — Local n° 213.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 5 mai 1955.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1955. (N°s 138 et 212, année 1955. — M. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances; et n° 215, année 1955, avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Bouquerel, rapporteur.)

Commission des finances.

Séance du mardi 3 mai 1955.

Présents. — MM. Armengaud, Assaillit, Pierre Boudet, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Jean Maroger, Georges Marrane, Jacques Masteau, de Montalembert, Pellenc, Alex Roubert, Saller, Maurice Walker.

Suppléant. — M. Maroselli.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Bouquerel (au titre de la commission des moyens de communication).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mercredi 4 mai 1955, à dix heures (local de la commission):

I. — Avis sur un projet de décret relatif au programme d'équipement sanitaire et social. — Rapporteur: M. Clavier.

II. — Examen du projet de loi (n° 155, année 1955) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la radiodiffusion-télévision française pour l'exercice 1955. — Rapporteur: M. Debû-Bridel.

Annulation de convocation de commission.

La réunion de la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) prévue pour le jeudi 5 mai 1955, à dix heures trente (local n° 217), est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 4 mai.

Commission de coordination et de contrôle, chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier, à dix heures trente. — Local n° 201.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission interparlementaire chargée d'étudier la simplification des formalités de frontières pour les voyageurs, leurs bagages et leurs véhicules automobiles, à dix-sept heures trente. — Présidence, aile gauche.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 5 mai 1955.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion:

1° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant la création en Afrique occidentale française de conseils de subdivision et de cercle, en Afrique équatoriale française de conseils de district et de région, et l'institution de budgets de cercles ou de région;

2° De la proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'instituer des budgets de cercles dans les territoires d'outre-mer;

3° De la proposition de résolution de MM. Jousselin, Themia, Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à la création de conseils locaux valablement représentatifs des collectivités indigènes dans les circonscriptions administratives de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar et de la Côte des Somalis;

4° De la proposition de MM. Laurin, Lhuillier, Oudard, Foccart, Bazé, Knouza, Troisgros et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à instituer des conseils régionaux dans les territoires d'outre-mer.

(N°s 110, année 1951; 166 et 352, année 1952; 112 et 374, année 1954, M. Laurin, rapporteur; n° 61, année 1955, avis de la commission des affaires financières, M. Cazelles, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur les projets de décret présentés par M. le ministre de la France d'outre-mer:

1° Modifiant le décret du 25 mars 1939 portant réglementation de l'emploi des étrangers en Afrique équatoriale française;

2° Modifiant le décret du 11 mars 1939 portant réglementation de l'emploi des étrangers en Afrique occidentale française.

(N°s 7 et 55, année 1955, M. Deroux, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du mardi 3 mai 1955, l'assemblée de l'Union française a nommé M. Odru, membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Toujas.

Convocation de commission.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le vendredi 6 mai 1955, à quinze heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Communication du président au sujet de deux lettres reçues par le président.

II. — Suite de la discussion du projet de rapport de M. Habib Deloncle, sur la proposition de résolution (n° 52, année 1955) tendant à instituer une commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine présentée par MM. Habib Deloncle, Bazé et Oudard.

III. — Questions diverses.

Annulation de convocation.

La réunion que devait tenir la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, le jeudi 5 mai 1955, à dix heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, est annulée et reportée au jeudi 12 mai 1955, même heure, même local, même ordre du jour.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis relatif à l'indication des centres et des locaux retenus pour le déroulement des épreuves écrites du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air, cadre navigant et élèves officiers mécaniciens de l'air), recrutement direct en 1955.

Les épreuves écrites du concours (voir avis de concours publié au *Journal officiel* du 30 janvier 1955, p. 1103) se dérouleront du 16 au 19 mai 1955 dans les centres désignés ci-après:

Alger: lycée de Ben-Aknoun-el-Biar (Alger).

Bordeaux: salle des conférences de la caserne Xaintrailles, boulevard du Maréchal-Leclerc.

Brest: foyer du marin, rue Yves-Collet.

Casablanca, lycée Lyautey.

Dijon: lycée Carnot, boulevard Thiers.

Grenoble: école des pupilles de l'air, salle des fêtes.

La Flèche: prytanée militaire, salle du manège.

Lille: grande salle des fêtes de la préfecture du Nord.

Lyon: lycée du Parc, étude n° 4.

Marseille: salle G de l'Ancienne faculté des sciences, 40, allée Léon-Gambetta.

Montpellier: magasin régional d'habillement n° 784 de Montpellier-Villodève, avenue du Pont-Juvenal.

Nancy: lycée Henri-Poincaré, rue de la Visitation.

Paris: Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris (5e).

Strasbourg: préfecture du Bas-Rhin, salle n° 225, 5, place de la République.

Toulon: caserne Grignan, salle d'observation.

Toulouse: caserne Pérignon, salle n° 20, bâtiment N, avenue Camille-Pujol.

Versailles: centre d'études et d'instruction psychologique de l'armée de l'air, caserne Denfert, 29, rue du Maréchal-Joffre.

Les convocations individuelles des candidats ont été adressées par les soins du service du personnel de l'armée de l'air soit au domicile des intéressés, soit aux établissements scolaires dans lesquels ils poursuivent leurs études.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels stagiaires à l'administration centrale des finances.

Des concours auront lieu au cours du premier semestre de l'année 1955 pour le recrutement de deux ouvriers professionnels stagiaires de 2e catégorie à l'administration centrale des finances, dans les spécialités suivantes:

Papetière-relieuse: 1 emploi.
Serrurier: 1 emploi.

Le registre des inscriptions, ouvert au ministère des finances, sera clos le 28 mai 1955, le timbre de la poste faisant foi le cas échéant.

Une notice concernant tous les renseignements relatifs au concours (programme, conditions d'admission, etc.) sera remise aux candidats qui en feront la demande au ministère des finances, direction du personnel et du matériel, 2e sous-direction, bureau M. 1, 93, rue de Rivoli, à Paris (1er).

Avis relatif aux sélections de types de cahiers scolaires et articles assimilés opérées par le groupe permanent d'étude des marchés de papier, carton et articles transformés en papier et carton.

Le groupe permanent d'étude des marchés de papier, carton et articles transformés en papier et carton créé, en exécution du décret n° 53-108 du 11 mai 1953, par arrêté du 14 novembre 1953 et définitivement constitué par arrêté du 3 avril 1954, a, au cours de sa réunion du 18 mars 1955 et dans le cadre des attributions qui lui ont été confiées par l'article 2 (§ 1er) du décret précité, pris la décision d'opérer une sélection des types de cahiers scolaires et articles assimilés admis dans les marchés publics à compter du 1er octobre 1955.

Cette décision a été publiée au *Bulletin officiel des services des prix* du 9 octobre 1955 auquel l'ensemble des fabricants, distributeurs, services publics intéressés et, d'une façon générale, tous les utilisateurs sont invités à se référer.

Il est rappelé que les articles dont les caractéristiques sont définies dans ce texte devront seuls, à partir du 1er octobre 1955, être retenus dans les marchés passés par les administrations et collectivités publiques, les établissements publics et les entreprises nationales.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints géomètres des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques.

Un concours pour le recrutement de deux professeurs techniques adjoints géomètres des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques s'ouvrira au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris, le mardi 5 juillet 1955.

Les candidats doivent être Français, âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus et justifier, en outre, de l'un des titres ou du stage d'enseignement fixés par le règlement du concours.

Les inscriptions seront reçues, jusqu'au 25 juin 1955, par le 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 41, rue de Bellechasse, à Paris.

Tous renseignements relatifs au règlement du concours et à la constitution du dossier d'inscription seront fournis aux candidats, sur demande, à la même adresse.

Avis de vacance du poste de directeur de l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix.

Le poste de directeur de l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix sera vacant au 1er octobre 1955.

Les candidatures devront parvenir au 2e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, Paris, avant le 1er juin.

Les renseignements sur la constitution du dossier devront être demandés à la direction de l'école, place des Martyrs-de-la-Résistance, Roubaix (Nord).

Crédit foncier de France.

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur technique stagiaire.

Un concours pour l'emploi de rédacteur technique stagiaire attaché aux actes des prêts fonciers et maritimes aura lieu le lundi 13 juin 1955.

Ce concours, ouvert aux candidats masculins et féminins, est accessible aux notaires, anciens notaires et clercs de notaire ayant au moins cinq ans de stage, âgés de vingt-deux ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1955. Cette limite d'âge est prolongée d'une durée égale à la mobilisation des intéressés.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1er juin 1955.

Renseignements complémentaires et programme au bureau du personnel, 46, rue Cambon, à Paris (1er).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 mai 1955.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..(1)	.....	.....	349 95	.....
354 10	Canada	1 $ can.	.....	.....	.....	354 15	.....
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.....	.....	.....	.....
8327 ..	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8337 ..	8334 50
699 80	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 75	700 20	700 ..
5049 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5103 25	5053 ..	5052 ..
980 ..	Gde-Bretagne ..	1 liv. st	980 ..	972 65	987 45	980 60	980 35
4896 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4899 ..	4897 50
9204 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9209 ..	9205 50
6737 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6710 50	6738 50
7981 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	7988 ..	7985 ..
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.....
999 ..	Égypte	1 liv. ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1001 50	1000 ..
56 43	Italie	100 lire	55 668	55 39	56 43	56 43	.....
2795 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2799 ..	2780 ..
1208 25	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1208 25	.....
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4821 50	4897 50	4897 50	.....
117 50	Yougoslavie ...	100 din	116 666	115 70	117 60	117 50	.....

Zone C. F. A	100 F C. F. A	205
Zone C. F. P	100 F C. F. P	550
États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam ...	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE CHARBONNIERE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: SAINT-NAZAIRE, REPLIÉ A NANTES, 4, RUE RACINE

R. C.: Saint-Nazaire 43 B; Nantes 1255 B.

Obligations de 5.000 F 5 0/0 1947.

Huitième amortissement.

Utilisant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, la société a procédé au rachat en Bourse de la totalité de la huitième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1955, échéance du 1er juin 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les amortissements antérieurs ont été effectués également par voie de rachat en Bourse.

SOCIETE DES CIMENTS FRANCAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)

R. C.: Mantes 54-B 4.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 205 obligations 4 0/0 mai 1942 dont le treizième amortissement est prévu pour le 20 mai 1955.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1955.

Titres restant à rembourser.

Néant.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société des charbonnages du Midi.

Les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 0/0 1943 de la Société des charbonnages du Midi sont informés que l'amortissement au 15 juin 1955 a été réalisé par voie de rachat en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
3.158 à 3.160	49	5.421 à 5.430	48

ENTREPRISES ALBERT COCHERY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 730 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL, 6, RUE DE ROME, A PARIS

R. C.: Seine n° 54-B 2353.

Emprunt 4 0/0 1945.

Dixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat de 220 obligations de 5.000 F 4 0/0 1945 à amortir au 20 mai 1955. En conséquence, il n'y a pas eu de tirage.

Les neuf premiers amortissements ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

L'Immobilière Parisienne et Départementale

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, PLACE EDOUARD-VII, A PARIS

R. C.: Seine n° 72541.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 200 obligations 3 3/4 0/0 1945 dont le dixième amortissement a été prévu pour le 15 mai 1955.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1955.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

VERRERIE SOUCHON-NEUVESEL

(Verreries Souchon-Neuvesel, Richarme et Evian réunies.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.426.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8-10, RUE DE LA BOURSE, LYON

R. C.: Lyon 2401 B.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les numéros des 163 obligations amorties au cinquième tirage d'amortissement effectué le 15 avril 1955** (la société a racheté 169 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant les numéros des obligations sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.858 à 1.944	1953	8.901 à 8.939	1954	9.138 à 9.307	1955

Les obligations sorties au tirage du 15 avril 1955 seront remboursables au pair à partir du 15 mai 1955.

SOCIETE CIVILE

pour le recouvrement de rentes dues par la Compagnie du chemin de fer du Nord

Quatre-vingt-dix-neuvième tirage.

Amortissement de 1.430 parts.

Le quatre-vingt-dix-neuvième tirage de 1.430 parts à amortir le 1er juillet 1955 a été effectué le 1er avril 1955, à neuf heures, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

87	152	445	460	27.579	27.684	27.819	27.957
641	787	817	839	27.959	28.039	28.059	28.110
1.008	1.115	1.476	1.557	28.111	28.130	28.278	28.417
1.628	2.001	2.075	2.180	28.429	28.474	28.609	28.620
2.217	2.290	2.318	2.418	28.623	28.698	28.690	28.889
2.423	2.494	2.662	2.801	29.012	29.274	29.291	29.438
2.804	3.027	3.126	3.152	29.518	29.669	29.738	29.895
3.155	3.239	3.496	3.581	29.930	30.025	30.026	30.082
3.748	3.890	4.079	4.084	30.093	30.108	30.258	30.403
4.123	4.126	4.165	4.204	30.695	30.764	30.785	30.822
4.224	4.239	4.550	4.598	30.841	30.882	30.893	30.935
4.627	4.707	4.731	4.802	30.996	31.161	31.292	31.376
4.815	4.932	4.973	5.004	31.533	31.678	32.029	32.052
5.010	5.361	5.363	5.412	32.209	32.329	32.518	32.586
5.481	5.499	5.567	5.654	32.788	32.814	32.824	32.884
5.667	5.688	5.764	5.815	32.934	32.967	33.065	33.118
5.838	5.867	5.901	5.942	33.154	33.155	33.183	33.221
5.931	5.994	6.094	6.235	33.306	33.329	33.456	33.468
6.243	6.348	6.385	6.393	33.386	33.653	33.665	33.822
6.407	6.444	6.460	6.483	33.889	33.841	33.895	34.036
6.558	6.579	6.624	6.649	34.092	34.233	34.315	34.362
6.906	7.001	7.098	7.191	34.475	34.604	34.615	34.624
7.212	7.299	7.655	7.783	34.631	34.835	34.858	35.029
7.804	7.852	7.873	7.884	35.164	35.297	35.398	35.403
7.890	7.938	8.104	8.225	35.431	35.449	35.507	35.630
8.234	8.239	8.282	8.343	35.736	35.879	35.943	36.062
8.572	8.615	8.770	8.829	36.128	36.237	36.407	36.587
8.862	8.938	9.060	9.086	36.678	36.697	36.703	36.771
9.110	9.137	9.171	9.208	36.911	36.925	37.038	37.086
9.259	9.267	9.376	9.546	37.140	37.259	37.330	37.481
9.756	9.765	9.831	9.850	37.535	37.660	37.723	37.731
9.954	10.039	10.157	10.180	37.814	37.985	38.002	38.174
10.384	10.608	10.658	10.816	38.404	38.426	38.450	38.551
10.830	10.930	10.955	11.068	38.565	38.643	38.772	38.839
11.204	11.289	11.361	11.386	38.892	38.914	38.946	38.953
11.397	11.589	11.765	11.770	39.115	39.137	39.180	39.413
11.775	11.890	11.936	11.963	39.434	39.556	39.584	39.615
12.196	12.330	12.448	12.464	39.645	39.697	40.136	40.139
12.506	12.692	12.806	12.935	40.180	40.256	40.329	40.520
12.936	12.972	13.105	13.140	40.624	40.633	40.820	40.892
13.334	13.421	13.433	13.467	40.977	40.996	41.110	41.140
13.478	13.539	13.587	13.670	41.192	41.526	41.587	41.610
13.679	13.685	13.699	13.804	41.627	41.987	42.012	42.139
13.815	13.822	13.927	14.027	42.144	42.239	42.371	42.485
14.040	14.130	14.226	14.476	42.538	42.682	42.713	42.759
14.515	14.605	14.904	14.911	42.986	43.015	43.216	43.251
15.042	15.156	15.261	15.357	43.291	43.296	43.300	43.303
15.358	15.411	15.471	15.521	43.382	43.407	43.546	43.716
15.711	15.950	16.065	16.178	43.793	43.828	43.881	44.118
16.215	16.262	16.399	16.636	44.232	44.314	44.399	44.543
16.826	16.984	17.010	17.306	44.767	44.812	45.085	45.251
17.307	17.408	17.430	17.553	45.258	45.277	45.305	45.394
17.555	17.646	17.719	17.856	45.429	45.436	45.448	45.451
17.996	18.009	18.237	18.522	45.490	45.502	45.655	45.686
18.651	18.832	18.859	18.884	45.709	45.900	45.925	46.060
18.917	18.948	18.976	19.257	46.278	46.280	46.402	46.599
19.299	19.304	19.344	19.614	46.786	46.902	46.925	47.042
19.676	19.728	19.826	19.915	47.060	47.136	47.182	47.397
20.033	20.066	20.087	20.094	47.111	47.456	47.489	47.506
20.247	20.286	20.392	20.475	47.540	47.935	47.995	48.002
20.487	20.535	20.538	20.553	48.016	48.227	48.308	48.397
20.686	20.736	20.757	20.987	48.437	48.471	48.613	48.628
21.030	21.181	21.254	21.295	48.683	48.694	48.708	48.739
21.308	21.501	21.586	21.589	48.770	48.829	48.835	48.889
21.834	22.064	22.092	22.125	48.882	48.904	49.101	49.113
22.259	22.273	22.339	22.486	49.144	49.198	49.206	49.215
22.497	22.522	22.686	22.732	49.244	49.420	49.463	49.488
22.740	22.758	22.844	22.942	49.600	49.677	49.729	49.963
23.212	23.306	23.357	23.412	50.002	50.073	50.228	50.235
23.422	23.487	23.562	23.691	50.298	50.323	50.333	50.377
23.719	23.759	23.761	23.800	50.397	50.413	50.572	50.862
23.911	24.002	24.036	24.053	50.863	51.044	51.055	51.420
24.124	24.137	24.222	24.238	51.524	51.541	51.588	51.765
24.395	24.644	24.671	24.764	51.809	51.941	52.011	52.067
24.914	25.244	25.273	25.293	52.080	52.102	52.107	52.159
25.477	25.557	25.593	25.599	52.217	52.241	52.287	52.363
25.624	25.749	25.904	25.919	52.364	52.523	52.671	53.077
25.943	25.954	26.028	26.136	53.171	53.280	53.283	53.328
26.291	26.360	26.375	26.455	53.527	53.614	53.670	53.672
26.561	26.611	26.771	26.826	53.713	53.822	53.884	53.896
26.855	26.871	26.883	26.930	53.983	54.109	54.184	54.211
26.956	26.969	26.970	27.026	54.315	54.546	54.575	54.658
27.388	27.398	27.466	27.540	54.689	54.834	54.862	54.871
54.875	55.026	55.207	55.553	89.100	89.171	89.254	89.257
55.670	55.708	55.808	55.843	89.313	89.454	89.679	89.778
55.942	55.989	56.190	56.210	89.793	89.803	89.931	90.099
56.224	56.281	56.320	56.453	90.160	90.484	90.509	90.550
56.507	56.534	56.720	56.740	90.770	90.817	90.890	90.954
56.890	56.937	56.966	56.978	91.026	91.070	91.122	91.138
56.984	57.020	57.021	57.210	91.142	91.170	91.206	91.254
57.312	57.453	57.469	57.507	91.269	91.545	91.561	91.785
57.596	57.612	57.794	57.822	91.881	92.041	92.087	92.166
57.910	57.954	58.108	58.124	92.198	92.318	92.329	92.605
58.437	58.445	58.486	58.555	92.696	92.828	93.042	93.069
59.145	59.157	59.161	59.221	93.142	93.290	93.454	93.474
59.280	59.516	59.583	59.748	93.603	93.628	93.684	93.877
59.809	60.095	60.111	60.156	93.923	93.939	94.033	94.197
60.209	60.264	60.335	60.382	94.218	94.277	94.318	94.545
60.624	60.749	60.818	60.903	94.564	94.616	94.629	94.685
61.160	61.204	61.560	61.588	94.757	94.764	94.870	94.946
61.594	61.597	61.661	61.807	94.938	94.965	95.153	95.191
61.871	61.943	61.995	62.095	95.350	95.429	95.460	95.510
62.243	62.246	62.256	62.281	95.512	95.545	95.523	95.572
62.318	62.381	62.430	62.457	95.579	95.587	95.602	95.605
62.479	62.560	62.635	62.705	95.924	96.020	96.352	96.433
62.739	62.799	62.824	62.849	96.465	96.598	96.778	97.004
62.898	62.943	62.926	62.928	97.005	97.267	97.399	97.404
62.944	62.950	62.980	62.982	97.476	97.552	97.633	97.686
63.026	63.149	63.291	63.536	97.857	97.871	97.904	97.934
63.969	64.049	64.064	64.070	98.210	98.283	98.325	98.333
64.173	64.181	64.218	64.237	98.547	98.571	98.708	98.743
64.298	64.453	64.537	64.589	98.794	98.797	98.798	98.823
64.622	64.627	64.820	65.035	98.852	98.901	98.980	99.185
65.317	65.384	65.413	65.725	99.262	99.517	99.556	99.815
65.860	65.891	65.951	66.008	99.914	100.053	100.054	100.076
66.077	66.128	66.225	66.239	100.137	100.157	100.413	100.435
66.268	66.419	66.480	66.802	100.479	100.514	100.541	100.700
66.872	66.802	67.269	67.300	100.719	100.980	101.004	101.096
67.458	67.474	67.612	67.611	101.106	101.192	101.196	101.259
67.708	67.754	67.921	67.943	101.268	101.275	101.282	101.422
68.235	68.289	68.466	68.512	101.430	101.659	101.764	101.788
68.574	68.630	68.845	68.886	101.917	101.979	102.009	102.025
69.113	69.153	69.225	69.414	102.113	102.333	102.369	102.509
69.974	69.999	70.160	70.193	102.574	102.638	102.855	102.906
70.214	70 249	70.350	70.356	102.931	103.103	103.157	103.252
70.360	70.474	70.528	70.692	103.254	103.274	103.368	103.381
70.700	70.828	70.834	70.855	103.525	103.591	103.690	103.771
70.872	70.911	71.105	71.126	103.864	103.978	104.136	104.164
71.284	71.453	71.502	71.616	104.180	104.281	104.349	104.398
71.669	71.679	71.801	71.873	104.421	104.447	104.815	104.835
72.184	72.223	72.273	72.298	105.155	105.380	105.580	105.595
72.331	72.380	72.422	72.423	105.653	105.789	105.810	105.840
72.437	72.469	72.474	72.476	105.854	105.855	105.928	105.963
72.477	72.572	72.773	72.788	105.954	105.990	106.066	106.314
72.800	72.869	72.890	72.895	106.337	106.633	106.775	106.827
72.951	72.990	73.071	73.086	106.838	106.864	107.119	107.150
73.093	73.102	73.108	73.154	107.324	107.339	107.349	107.558
73.220	73.275	73.346	73.476	107.666	107.785	108.081	108.328
73.515	73.530	73.536	73.598	108.605	108.632	108.650	108.685
73.639	73.677	73.891	74.157	108.812	108.824	108.833	108.854
74.159	74.233	74.283	74.409	108.893	108.895	108.962	109.075
74.546	74 570	74.703	74.825	109.110	109.392	109.400	109.423
74.967	75.101	75.158	75.163	109.553	109.729	109.886	109.932
75.219	75.460	75.666	75.709	109.966	109.967	110.365	110.407
75.783	75.858	75.917	75.928	110.428	110.459	110.570	110.622
75.938	76.454	76.165	76.247	110.785	110.840	110.889	110 903
76.337	76.485	76.537	76.670	110.977	111.444	111.491	111 617
76.874	77.098	77.163	77.216	111.632	111.658	111.660	111.735
77.330	77.442	77.546	77.568	111.754	111.808	111.944	111.985
77.573	77.598	77.617	77.632	112.060	112.160	112.223	112.252
77.688	77.714	77.840	77.925	112.262	112.528	112.502	112.736
77.993	77.995	78.242	78.255	112.772	112.995	113.175	113.282
78.292	78.360	78.611	78.682	113.667	113.728	114.058	114.380
78.698	78.927	79.043	79.196	114.641	114.704	114.722	114.763
79.228	79.394	79.405	79.864	114.834	114.910	114.927	114.952
79.929	80.052	80.289	80.461	115.134	115.279	115.280	115.548
80.568	80.592	80.748	80.756	115.681	115.731	115.740	115.780
80.860	81.366	81.613	81.743	115.793	115.813	115.914	115.928
81.774	81.831	81.861	82.018	115.948	115.965	116.133	116.257
82.138	82.171	82.205	82.278	116.259	116.376	116.526	116.595
82.303	82.444	82.509	82.538	116.747	116.757	116.814	116.916
82.641	82.733	82.745	82.755	117.014	117.138	117.267	117.348
82.959	83.114	83.201	83.208	117.356	117.460	117.526	117.604
83.324	83.379	83.427	83.461	117.620	117.673	117.764	117.773
83.467	83.660	83.688	83.774	117.881	117.983	118.016	118.064
83.807	83.833	83.866	83.868	118.104	118.188	118.269	118.357
83.900	83.920	84.046	84.175	118.425	118.518	118.672	118.712
84.218	84.288	84.348	84.608	118.718	118.805	118.838	118.846
84.638	84.755	84.884	85.006	118.873	118.897	118.921	118.950
85.092	85.110	85.175	85.262	119.056	119.109	119.135	119.172
85.265	85.425	85.459	85.476	119.454	119.530	119.540	119.608
85.561	85.783	85.838	86.032	119.727	120.220	120.354	120.454
86.084	86.355	86.372	86.546	120.560	120.541	120.617	121.044
86.560	86.605	86.675	86.835	121.475	121.604	121.654	121.735
86.905	87.174	87 207	87.399	121.810	121.972	122.030	122.156
87.418	87.468	87.490	87.617	122.302	122.389	122.417	122.439
87.792	87.930	87.940	88.076	122.602	122.631	122.637	122.682
88.207	88.269	88.326	88.331	122.743	122.750	122.810	122.906
88.512	88.710	88.779	88.992	122.954	122.999		

Les numéros des titres restant à rembourser sur les tirages antérieurs à celui du 1er avril 1948 ont été publiés au *Journal officiel* du 30 avril 1948.

SOCIETE PARIS-CHARBONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 93.775.000 F

SIÈGE SOCIAL: 160, RUE LA FAYETTE, A PARIS (10e)

Registre du commerce: Seine n° 215032 B.

Obligations de 2.000 F à 1/4 0/0 1953.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 206 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 15 avril 1955 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er mai 1955.** Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° **Des obligations sorties au tirage de l'année 1954 et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
36	55	1.729	54	3.337	55
59	55	1.738	54	3.357	55
88	55	1.780	55	3.358	54
106	54	1.796	55	3.361	54
159	55	1.805	54	3.363	54
163	54	1.873	54	3.536	54
213	54	1.875	54	3.513	54
254	54	1.919	54	3.522	55
255	54	1.952	54	3.524	55
320	54	1.965	55	3.568	54
322	54	1.981	54	3.601	54
329	55	1.983	54	3.613	55
335	54	2.001	55	3.690	55
346	54	2.035	54	3.703	54
349	55	2.024	54	3.730	55
370	54	2.025	54	3.739	55
388	55	2.027	54	3.752	55
393	54	2.048	55	3.804	54
396	54	2.055	54	3.860	54
403	54	2.068	55	3.882	54
449	55	2.070	54	3.897	54
452	54	2.087	55	3.936	54
453	54	2.116	54	3.936	54
457	55	2.119	55	3.940	55
463	54	2.120	54	3.943	54
501	55	2.134	54	3.948	54
551	55	2.136	55	3.974	54
565	55	2.142	55	3.975	54
569	55	2.193	54	3.984	54
612	54	2.195	54	3.990	55
615	54	2.201	55	4.001	54
618	55	2.203	55	4.013	54
654	55	2.224	55	4.028	54
673	54	2.225	54	4.029	54
690	54	2.227	55	4.030	54
691	55	2.274	55	4.031	54
694	54	2.354	54	4.061	55
695	54	2.361	54	4.067	54
716	55	2.383	55	4.070	54
759	55	2.432	54	4.072	54
778	54	2.458	54	4.074	55
779	54	2.459	54	4.094	54
816	54	2.470	54	4.140	55
837	54	2.486	54	4.142	54
852	55	2.506	55	4.146	54
870	54	2.555	54	4.179	54
874	54	2.557	54	4.206	55
902	55	2.565	54	4.224	55
985	55	2.585	55	4.254	55
989	55	2.631	54	4.278	55
991	54	2.653	55	4.305	54
1.042	55	2.669	54	4.321	54
1.207	54	2.670	55	4.340	54
1.209	54	2.710	54	4.353	54
1.224	54	2.726	55	4.393	54
1.233	55	2.750	54	4.398	55
1.234	55	2.759	55	4.401	54
1.258	55	2.811	54	4.406	55
1.266	55	2.812	54	4.410	54
1.270	55	2.825	55	4.411	54
1.334	54	2.886	54	4.433	55
1.439	54	3.019	55	4.437	54
1.462	54	3.034	54	4.440	54
1.514	54	3.075	55	4.457	54
1.614	55	3.083	55	4.460	55
1.617	54	3.103	55	4.505	54
1.626	54	3.120	55	4.530	54
1.630	54	3.190	55	4.546	55
1.656	54	3.217	54	4.548	54
1.665	55	3.256	55	4.549	54
1.676	55	3.268	54	4.556	54
1.677	55	3.269	55	4.599	54
1.697	55	3.307	55	4.602	55
4.605	54	5.683	54	7.189	55
4.611	55	5.685	54	7.218	55
4.616	54	5.686	54	7.225	55
4.665	55	5.711	55	7.280	54
4.671	55	5.724	55	7.338	55
4.676	55	5.787	54	7.372	54
4.685	55	5.789	54	7.432	54
4.689	54	5.842	55	7.436	54
4.701	54	5.827	55	7.492	54
4.720	55	5.851	55	7.514	54
4.721	55	5.837	54	7.516	54
4.723	55	5.860	54	7.534	55
4.728	55	5.876	54	7.567	55
4.731	55	5.879	55	7.571	54
4.735	55	5.881	55	7.575	54
4.751	54	5.882	54	7.584	54
4.752	54	5.906	54	7.663	54
4.759	55	5.913	55	7.728	54
4.777	54	5.970	54	7.740	54
4.801	54	5.976	54	7.743	54
4.804	55	5.977	54	7.754	54
4.805	55	6.039	55	7.769	54
4.812	55	6.040	54	7.775	54
4.826	55	6.046	55	7.799	55
4.829	55	6.080	55	7.801	55
4.863	54	6.093	54	7.807	54
4.874	54	6.181	54	7.814	55
4.876	54	6.190	54	7.815	54
4.887	55	6.192	54	7.822	55
4.889	54	6.213	55	7.856	55
4.893	55	6.215	54	7.858	54
4.918	55	6.225	54	7.863	55
4.955	55	6.230	55	7.878	54
4.959	55	6.262	55	7.929	54
4.979	54	6.271	55	7.981	55
4.994	54	6.330	55	7.986	55
5.002	54	6.366	54	7.989	55
5.027	55	6.379	54	8.005	54
5.034	55	6.380	54	8.069	55
5.040	55	6.412	55	8.094	54
5.046	55	6.418	55	8.113	55
5.048	54	6.450	55	8.116	55
5.053	54	6.453	54	8.121	54
5.069	55	6.454	54	8.143	55
5.134	54	6.508	54	8.150	54
5.152	54	6.516	55	8.178	54
5.158	55	6.589	54	8.230	55
5.235	55	6.607	54	8.263	55
5.318	54	6.621	55	8.319	55
5.349	55	6.622	54	8.371	54
5.368	54	6.669	54	8.403	55
5.305	54	6.714	55	8.407	54
5.407	55	6.729	55	8.458	54
5.409	55	6.736	54	8.511	55
5.412	55	6.751	54	8.532	55
5.414	55	6.865	55	8.536	54
5.431	54	6.866	55	8.605	54
5.435	55	6.889	55	8.612	55
5.437	55	6.890	54	8.676	55
5.444	54	6.892	54	8.696	55
5.446	54	6.893	55	8.715	55
5.502	54	6.910	55	8.716	54
5.517	55	6.928	55	8.733	55
5.524	55	6.949	55	8.771	54
5.529	54	6.951	55	8.772	55
5.542	55	6.954	54	8.773	54
5.560	54	6.959	55	8.780	54
5.567	55	6.969	55	8.804	54
5.568	54	6.970	54	8.850	55
5.580	55	6.973	54	8.839	54
5.587	55	6.978	55	8.862	54
5.589	55	6.983	55	8.940	54
5.592	55	7.022	55	8.944	54
5.593	54	7.089	55	8.950	55
5.619	55	7.096	54	8.960	54
5.621	55			8.971	55

Société anonyme des Produits Tréfilés de la Bridoire

▲ LA BRIDOIRE (SAVOIE)

R. C.: Chambéry 606.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des produits tréfilés de la Bridoire a procédé au rachat de 14 obligations de 5.000 F à 1/4 0/0 1945, dont l'amortissement est prévu pour le 1er mai 1955. En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en avril 1955.

Les amortissements précédents ayant été effectués par rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 14 mai 1945.*)

Société anonyme « UNION LORRAINE DE BRASSERIES »

(Anciennes Brasseries de Saint-Nicolas, Baccarat et Vaucouleurs réunies)

AU CAPITAL DE 32 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-NICOLAS-DU-PORT (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce: Nancy 2814.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F de la Brasserie de Saint-Nicolas.

26 obligations rachetées en Bourse sont affectées à l'amortissement prévu par le tableau à la date du 1er juillet 1955.
Il n'y aura donc pas de tirage cette année.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F de la Brasserie de Vaucouleurs.

Liste des 16 obligations sorties au tirage du 20 avril 1955 et formant avec 11 obligations rachetées par la société émettrice la totalité des 27 obligations à amortir au 15 juillet prochain.

2 28 107 199 223 265 321 389 471 513
669 695 701 855 897 968

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 2.000 F de la Brasserie de Vaucouleurs.

18 obligations rachetées en Bourse sont affectées à l'amortissement prévu par le tableau à la date du 15 novembre 1955.
Il n'y aura donc pas de tirage cette année.

Société anonyme « UNION LORRAINE DE BRASSERIES »

(Anciennes Brasseries de Saint-Nicolas, Baccarat et Vaucouleurs réunies)

AU CAPITAL DE 32 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-NICOLAS-DU-PORT (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce: Nancy 2814.

Obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F des Brasseries de Saint-Nicolas.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 191 obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F restant à amortir au 1er juin 1955;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
9	55	256	55	509	54
44	55	267	53	511	55
63	55	280	55	518	55
64	54	306	55	519	55
71	54	307	54	524	54
75	55	324	55	534	54
84	55	352	55	536	54
108	54	354	55	551	55
109	54	360	53	565	55
110	55	362	55	584	54
112	55	382	55	590	55
123	55	384	55	620	55
140	54	387	54	625	54
141	55	391	54	630	55
142	54	401	52	633	55
143	54	402	53	634	55
145	53	405	55	635	52
153	55	406	55	678	55
165	54	407	54	681	54
168	54	413	55	682	55
182	53	415	55	689	53
190	53	453	53	691	55
192	55	467	52	715	55
193	53	473	54	730	54
198	54	474	55	745	54
199	55	475	55	758	52
200	54	476	53	760	55
203	54	478	53	761	50
204	55	488	54	762	51
217	55	496	53	770	54
221	54	497	50	771	55
223	54	498	52	777	54
229	55	500	55	785	54
240	55	505	54	796	55
245	55	506	54	813	54
247	55	507	50	817	55
255	53	508	48	822	55
823	55	1.402	55	1.844	54
824	55	1.403	55	1.848	55
828	55	1.420	54	1.851	52
840	55	1.422	54	1.852	54
843	54	1.423	54	1.853	55
850	55	1.429	54	1.857	55
853	53	1.435	55	1.858	54
865	55	1.437	55	1.859	55
866	55	1.440	53	1.865	55
869	53	1.441	52	1.866	54
871	53	1.442	53	1.867	55
883	54	1.468	55	1.880	55
884	55	1.478	55	1.881	54
885	55	1.496	53	1.897	55
921	54	1.506	55	1.898	55
922	54	1.517	54	1.899	55
936	53	1.519	55	1.902	55
948	55	1.523	55	1.905	54
1.001	55	1.546	55	1.906	54
1.007	51	1.561	54	1.911	54
1.008	55	1.564	55	1.925	55
1.011	54	1.573	54	1.935	55
1.054	55	1.581	55	1.947	55
1.053	54	1.587	55	1.948	55
1.072	54	1.589	54	1.949	54
1.074	53	1.595	55	1.950	55
1.079	55	1.605	53	1.956	55
1.096	55	1.608	53	1.967	55
1.098	55	1.611	54	1.980	55
1.109	54	1.612	55	1.988	55
1.111	55	1.630	54	1.990	55
1.112	55	1.636	55	2.003	55
1.116	54	1.637	54	2.016	55
1.121	55	1.648	55	2.019	55
1.136	55	1.658	55	2.033	55
1.143	53	1.659	54	2.034	55
1.146	54	1.663	54	2.037	55
1.156	55	1.664	55	2.046	55
1.158	55	1.665	55	2.054	55
1.169	52	1.668	55	2.081	55
1.184	54	1.700	55	2.091	55
1.185	54	1.709	55	2.092	55
1.188	55	1.711	54	2.112	55
1.194	55	1.715	55	2.114	54
1.208	54	1.717	55	2.116	54
1.209	53	1.736	54	2.119	54
1.221	55	1.743	54	2.121	55
1.223	55	1.745	55	2.141	55
1.225	53	1.747	55	2.143	55
1.226	49	1.749	55	2.154	55
1.227	55	1.759	55	2.173	55
1.231	55	1.760	55	2.197	55
1.232	55	1.761	55	2.217	54
1.245	55	1.763	55	2.231	55
1.256	54	1.780	55	2.233	55
1.261	55	1.782	55	2.240	55
1.262	54	1.783	55	2.247	55
1.265	55	1.784	54	2.248	54
1.316	55	1.785	54	2.253	55
1.331	55	1.787	54	2.265	55
1.333	55	1.789	52	2.290	55
1.337	55	1.796	55	2.291	54
1.343	55	1.801	52	2.311	55
1.350	55	1.802	52	2.327	54
1.353	55	1.803	53	2.328	55
1.366	55	1.813	55	2.355	55
1.367	55	1.821	54	2.364	55
1.368	55	1.825	55	2.409	55
1.369	54	1.827	55	2.410	54
1.371	55	1.830	55	2.473	55
1.372	55	1.840	54	2.474	55
1.391	55				

Caisse Centrale de Crédit Coopératif

SIÈGE SOCIAL: 18 *bis*, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 55-B 3339.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Neuvième amortissement du 25 juin 1955.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 25 juin 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués également par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

SOCIETE GENERALE DE BONNETERIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.750.000 F
SIÈGE SOCIAL : 13, RUE LARGENTIER, TROYES (AUBE)
Registre du commerce : Troyes n° 733.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F.

Septième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 53 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1949 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.808.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 56, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS
R. C. : Seine 54-B 4990.

Obligations 4 0/0 1943, 3 1/2 0/0 1945 et 4 0/0 1946.

L'amortissement prévu en 1955 pour les emprunts indiqués ci-dessus n'aura pas lieu par voie de tirage au sort, la société ayant, dans les conditions prévues au contrat d'émission, procédé à cet amortissement par voie de rachat en Bourse en épuisant la totalité de la somme prévue pour le service de chaque emprunt.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1955 : page 4126, 1re colonne, 2e insertion, 21e ligne du texte, Obligations de 2.000 F 3,50 0/0 (52e tirage) au lieu de : « ... les 40 obligations dont le numéro se termine par 4, 27, 72 et par 82 », lire : « ... les 40 obligations dont le numéro se termine par 04, 27, 72 et par 82 ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

AVIS D'ADJUDICATION RESTREINTE

Le 30 juin 1955, à quinze heures, il sera procédé, à Lyon (Rhône), dans les bureaux de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, 11, cours La Fayette, à l'adjudication restreinte, sur soumissions fermées, des travaux à exécuter à forfait pour la construction, sur un terrain situé à Lyon, quartier de Monplaisir, route d'Heyrieux, nos 179 et 181, d'un foyer d'hébergement de salariés nord-africains.

Ces travaux comprennent cinq lots, évalués approximativement comme suit :

Lot n° 1. — Gros œuvre (maçonnerie, charpente, serrurerie, couverture, menuiserie)	41.696.000 F.
Lot n° 2. — Plomberie, sanitaires	2.882.000
Lot n° 3. — Chauffage central	4.646.000
Lot n° 4. — Electricité	1.193.000
Lot n° 5. — Peinture, vitrerie	2.543.000

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, 11, cours La Fayette, à Lyon (Rhône), le 21 mai 1955, au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales imposées aux entrepreneurs des travaux de bâtiment à exécuter pour le compte du ministère du travail et de la sécurité sociale, en date du 15 avril 1937, et à l'article 2 du cahier des charges, clauses et conditions particulières applicables aux travaux faisant l'objet du présent avis d'adjudication, notamment :

1° Une pièce authentique justifiant que le candidat est Français ou ressortissant de l'Union française, et, s'il s'agit d'une société, de tous documents justifiant de son existence légale ainsi que des pouvoirs de son ou de ses représentants ;

2° Une pièce justifiant que le concurrent est patenté pour l'année courante et pour la spécialité du lot considéré ;

3° Au moins deux certificats de capacité délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date.

Ces certificats devront porter sur des travaux de la spécialité correspondant à chacun des lots visés dans la déclaration d'intention de soumissionner et indiquer l'importance chiffrée des travaux exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés ;

4° Certificat de qualification professionnelle délivré aux entreprises par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment et des activités annexes, en application du protocole conclu le 3 novembre 1949 avec le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (ou de son fac-similé) ;

5° Une attestation des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales ainsi que de la caisse de congés payés auxquelles l'entreprise est affiliée, justifiant de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ces organismes ;

6° Une déclaration du représentant qualifié de l'entreprise attestant que la société ou l'entreprise au nom de laquelle il intervient ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prévue par les dispositions de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 relatives à l'exclusion des marchés publics des personnes condamnées pour infraction à la législation fiscale ;

7° Une déclaration souscrite en application du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 portant simplification des formalités imposées aux entreprises soumissionnant aux marchés de l'Etat.

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire.

Les concurrents seront avisés, par pli recommandé, de la suite qui aura été donnée à leur demande.

Les pièces déposées par les entrepreneurs non agréés leur seront retournées.

Les dossiers d'adjudication seront déposés, à dater du 25 avril 1955, dans les bureaux de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, 11, cours La Fayette, à Lyon (Rhône), où ils pourront être consultés.

En cas d'insuccès total ou partiel de l'adjudication annoncée ci-dessus et du nouveau concours qui serait ouvert séance tenante, il sera procédé à la passation d'un marché sur appel d'offres pour les lots non adjugés, le délai pour la remise des nouvelles soumissions étant fixé au 21 juillet 1955, avant midi.

Paris, le 14 avril 1955.

Pour le ministre du travail
et de la sécurité sociale et par délégation :
Le directeur du cabinet,
Signé : WATINE.

BILANS

SOUS-COMPTOIR des ENTREPRENEURS

Situation au 31 mars 1955.

ACTIF

Immeubles	373.329.237	
Amortissements	52.666.036	
		320.663.201
Matériel et mobilier		93.068.741
Installations et agencements		78.965.198
Crédit foncier, compte capital		252.187.500
Accréditifs		281.129.685.615
Débiteurs divers		165.261.064
Portefeuille des effets		3.197.704.500
Effets échus et non renouvelés		2.942.886.465
Portefeuille titres		45.208.920
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		198.256.670
Comptes d'ordre		383.002.346.990
Résultats		»
		671.426.924.894

PASSIF

Capital social	400.000.000
Prime d'émission	163.962.500
Réserves et provisions	680.303.614
Effets des accréditifs	280.474.023.550
Crédit foncier. — Billets échus	2.999.689.215
Créditeurs divers	3.706.898.908
Comptes d'ordre	383.002.346.990
Résultats	»
	671.426.924.894

Paris, le 28 avril 1955.

Le président directeur général
du Sous-Comptoir des entrepreneurs,
Signé : J. AFFERT.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Schubert (Simone-Sarah), célibataire, née à Paris (16e) le 5 février 1926, demeurant à Paris (18e), 60, rue Caulaincourt, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Subert.

M. Auguste-Georges-Francis Gicqueau, ingénieur, né à Couëron (Loire-Inférieure) le 18 avril 1918, demeurant à Asnières (Seine), 59, avenue Max-de-Nonsouty, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Alain-Augustin-Georges, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 27 janvier 1943; Maryvonne-Henriette-Amélie, née à la Couture-Boussey (Eure) le 30 mai 1944; Nicole-Pauline-Jeanne, née à Asnières le 14 novembre 1948, et Jean-Pierre-René-Henri, né le 3 mars 1953 à Bois-Colombes (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom celui de Azé de Raumesnil, qui est le nom patronymique de sa mère.

M. Cohen-Salmon (Simon), né à Alger le 27 janvier 1907, entrepreneur de transports, demeurant à Alger, 3, boulevard Carnot, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Salmon.

AVIS DIVERS

Imprimerie et Edition des « Dernières Nouvelles de Strasbourg »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210.000.000 DE FRANCS

AYANT SIÈGE 17-19, RUE DE LA NUÉE-BLEUE, STRASBOURG (BAS-RHIN)

R. C.: Strasbourg 54-B 91.

Avis aux obligataires.

Il sera procédé, le 14 mai 1955, à huit heures, dans les locaux de la société, 17-19, rue de la Nuée-Bleue, à Strasbourg, au tirage au sort de 222 (deux cent vingt-deux) obligations de l'emprunt 5 0/0 1931 appelées au remboursement et ce conformément au plan d'amortissement desdites obligations. Ce plan prévoit, pour l'année 1955, le remboursement de 226 obligations. Usant de la faculté qui lui est réservée par les conditions de l'emprunt obligataire de 5 0/0 1931, la société avait procédé au rachat sur le marché de 4 (quatre) titres à valoir sur l'annuité de 1955.

Strasbourg, le 30 avril 1955.

Imprimerie et Edition des « Dernières Nouvelles de Strasbourg »,
LA DIRECTION.

Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abeba 5 1/2 °/o 1953

Le 10 mai 1955, à quatorze heures trente, aura lieu, à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, le premier tirage au sort des obligations 5 1/2 0/0 de 10.000 F, émises en juin 1953, jouissant de la garantie de l'Etat français, conformément à la convention du 8 mars 1909, modifiée par l'avenant du 7 décembre 1915, approuvé par la loi du 9 mai 1916.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 150 numéros d'obligations remboursables à 10.000 F net, à partir du 30 juin 1955.

SOCIETE CIVILE

avec responsabilité limitée à la mise sociale pour l'amortissement des obligations à lots

DU

CANAL DE PANAMA

EMISSION DU 26 JUIN 1888

2, PLACE DE L'OPÉRA, PARIS (2e)

Assemblée générale du 28 avril 1955.

Situation au 31 décembre 1954.

Fonds social	105.201.780
Reste à recouvrer	451.[illegible]
Produits divers à capitaliser	246.700.121
Fonds employés en titres garantis par l'Etat	351.112.541

Le conseil des mandataires.

SOCIETE THERMALE de VERNET-les-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: VERNET-LES-BAINS (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

R. C.: Prades n° 917.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Société thermale de Vernet-les-Bains sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 27 mai 1955, à onze heures, 10, rua dos Fanqueiros, à Lisbonne (Portugal).

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 1952 et présentation du bilan et des comptes;
Quitus de gestion du conseil d'administration pour ledit exercice;
Quitus de gestion d'un administrateur démissionnaire;
Rapports du commissaire aux comptes sur le même exercice;
Nomination d'administrateurs;
Nomination de commissaires aux comptes;
Questions diverses.

Le conseil d'administration.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

Assemblée générale ordinaire du 21 juin 1955.

Conformément à l'article 42 des statuts, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 21 juin 1955, à onze heures trente, 59, quai d'Orsay, Paris (7e).

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapport des censeurs;
3° Rapports du commissaire des comptes;
4° Approbation des comptes de l'exercice 1954;
5° Nomination d'administrateurs;
6° Nomination des commissaires des comptes;
7° Autorisation à donner au conseil d'administration conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
8° Questions diverses.

L'assemblée se compose de tous les propriétaires de vingt actions au moins, inscrits sur les registres de la société trente jours au moins avant la date de l'assemblée. Les porteurs de moins de vingt actions peuvent se grouper et se faire représenter par l'un d'eux (art. 40 et 41 des statuts).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

4 avril 1955. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Centre de formation professionnelle ménagère agricole de la région de Lamballe.** But: défendre les droits et intérêts des familles; participer à la gestion et au fonctionnement du centre. Siège social: au centre, 9, rue Saint-Lazare, Lamballe.

4 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association familiale d'Arc-les-Gray (Haute-Saône).** But: prise en charge des intérêts et de la défense des droits de la famille. Siège social: mairie d'Arc-les-Gray.

5 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Œuvres sociales de l'Union des femmes françaises de Thouars.** But: créer, animer, encourager les œuvres et activités sociales au service des familles et de l'enfance dans les localités. Siège social: 77, rue Porte-au-Prévost, à Thouars (Deux-Sèvres).

6 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Section pétanque Rhin et Danube.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 6, rue Ledru-Rollin, Agen.

7 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **La Boule folle.** But: développement du jeu de pétanque. Siège social: bar de l'Horizon, 23, quai de la Consigne, Sète.

7 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association de prophylaxie bovine de Boussy.** But: lutte contre la tuberculose bovine. Siège social: mairie de Boussy.

7 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des familles du Plessis-Trévise.** But: défendre les intérêts des familles et créer entre elles un esprit d'entr'aide mutuelle. Siège social: cité de la Joie, au Plessis-Trevise (Seine-et-Oise).

8 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale laïque Jean Mermoz,** Courcy-Verrerie. But: mission éducative et sociale. Siège social: école de la Verrerie, Courcy (Marne).

8 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Amicale des Tourangeaux, Blésois, Angevins et Manseaux des Sables-d'Olonne.** But: établir entre eux des liens d'amitié et de solidarité et créer un centre d'accueil. Siège social: 79, rue Nationale, les Sables-d'Olonne (Vendée).

8 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Union de la jeunesse républicaine de France, cercle Espérance de Charenton.** But: rassembler les jeunes pour se distraire, s'éduquer et pour la défense de leurs droits. Siège social: 27, place Bobillot, Charenton.

8 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Comité interprofessionnel coopératif du logement des sociétés coopératives ouvrières de production.** But: aide à la construction de logements d'habitation; recevoir, répartir et utiliser les contributions obligatoires de 1 p. 100 prévues par le décret n° 53-701 du 9 août 1953, dans les conditions fixées par le décret n° 53-1184 du 2 décembre 1953 et par les textes législatifs ou réglementaires qui les compléteront ou qui les modifieront ainsi que tous autres prêts ou subventions volontaires qui lui seront accordés en vue de concourir au même objet; consentir des subventions ou des prêts, sous toutes les formes admises par la législation en vigueur, en vue de favoriser la construction; créer tous services d'études ou de documentation à l'usage de ses adhérents; entretenir toutes relations utiles avec les sociétés de construction, notamment avec les sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré, et, en général, mettre en œuvre toutes initiatives destinées à promouvoir l'action du mouvement coopératif dans le domaine du logement. Siège social: 19, rue du Renard, Paris.

12 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Cercle Jean-Jaurès de l'Yonne.** But: contribuer à l'éducation populaire dans le département de l'Yonne. Siège social: 25, rue Aristide-Briand, Joigny.

13 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Association des anciennes élèves de l'école d'enseignement ménager agricole de Neufchâtel-en-Bray.** But: établir entre ses membres un centre de relations amicales. Siège social: chez Mlle Roussel, grande-rue Notre-Dame, Neufchâtel-en-Bray.

14 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Les Castors de la Route Bleue.** But: établir entre ses membres des liens de coopération pour construire des logements par l'apport de leur travail. Siège social: chez M. Teolis, 17, rue du Gris-de-Lin, Saint-Etienne.

14 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aide aux familles. Siège social: mairie de Fontannes (Haute-Loire).

14 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Arts sonores.** But: développement de l'enregistrement et de la reproduction sonore. Siège social: chez M. Tabarly, 31, rue du Portail-Louis, Saumur (Maine-et-Loire).

15 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Comité des fêtes de Chef-du-Pont.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Chef-du-Pont (Manche).

15 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Blois. **Comité intercommunal d'étude et d'expansion économiques de Saint-Aignan-Noyers-Seigy.** But: amélioration du potentiel économique; publicité; implantation d'industries nouvelles. Siège social: hôtel de ville, Saint-Aignan-sur-Cher.

16 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Cher. **Le Vairon rampenois.** But: pratique du sport halieutique en toutes occasions: concours de pêche, sorties familiales. Siège social: café Le Barbès, 2, rue Barbès, Bourges.

18 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Comité des loisirs des coopérateurs de champagne (secteur de Troyes).** But: organisation de loisirs familiaux. Siège social: 28, rue de Preize, Troyes.

18 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **La Saint-Hubert de Mesnois.** But: repeuplement du gibier. Siège social: chez M. Bailly (Robert), Mesnois.

18 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Club taurin Ricard.** But: organiser des manifestations folkloriques ou sportives, notamment des courses de taureaux. Siège social: 2, rue Berthelot, Marseille.

18 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Olympique forézien.** But: pratique du football. Siège social: hôtel des Voyageurs, à la Gare, Bonson (Loire).

18 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Trans.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie, Trans (Ille-et-Vilaine).

18 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Société colombophile « L'Espérance couronnaise ».** But: entraînement des pigeons voyageurs et organisation de concours. Siège social: mairie, Grand-Couronne.

18 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Club Mystère-Fiction.** But: grouper tous ceux qui apprécient les activités intellectuelles, esthétiques et pratiques touchant le domaine de la littérature policière, de mystère et de science-fiction, qui y trouvent un délassement de qualité et sont désireux d'en favoriser le développement. Siège social: 96, rue de la Victoire, Paris.

18 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Football-Club Alata.** But: pratiquer le football en particulier et tous les sports en général et entretenir entre ses membres des relations d'amitié. Siège social: sanatorium Alata, Fontenu, par Andelot.

19 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Moto-Club mazérien.** But: grouper tous les possesseurs et amateurs de motocyclettes, sidecars ou cyclecars pour l'organisation de sorties dominicales, excursions et manifestations sportives. Siège social: mairie, Mazères (Ariège).

19 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Vélo-Club Ferté-Alais.** But: encourager la pratique du sport cycliste et créer des relations amicales entre ses membres. Siège social: 2, rue Augustin-Bellard, la Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

19 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Photo-Ciné-Club Gazelec.** But: initiation à la photographie, pratique et application. Siège social: 17, rue du Pont-de-Lattes, Montpellier.

19 avril 1955. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Tulle-Scooter-Club.** But: organiser des randonnées et des rallyes; développer l'essor du scooter; resserrer les liens d'amitié entre scootéristes. Siège social: café de la Promenade, 36, quai Baluze, Tulle.

19 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Syndicat d'initiative de Lesneven et Brignogan-Plages.** But: attirer les touristes par la mise en valeur des richesses naturelles du pays. Siège social: au domicile du président, M. Becam, hôtelier, Lesneven (Finistère).

20 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association locale des aides familiales rurales de Grand-Lemps.** But: aide aux familles. Siège social: mairie, Grand-Lemps (Isère).

20 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Amicale laïque de Saint-Jacques-d'Ambur.** But: diffuser la pensée laïque, défendre les institutions laïques, prolonger l'œuvre scolaire et les relations amicales entre élèves et anciens élèves, pratiquer la solidarité. Siège social: Saint-Jacques-d'Ambur (Puy-de-Dôme).

20 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Syndicat de chasse de Caujac.** But: défense des intérêts cynégétiques de la commune de Caujac. Siège social: mairie de Caujac (Haute-Garonne).

20 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association du souvenir de Jeanne d'Arc prisonnière.** But: achèvement de l'église de Margny-lès-Compiègne dédiée à sainte Jeanne-d'Arc. Siège social: 3, avenue Octave-Butin, Margny-lès-Compiègne (Oise).

29 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national préparatoire du Ve Festival mondial de la jeunesse.** But: organiser des concours, sportifs et culturels, de jeunes Français dans le cadre de la préparation du Ve Festival mondial de la jeunesse. Siège social: 40, rue d'Argout, Paris.

23 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association d'éducation populaire du quartier Notre-Dame à Alençon.** But: éducation populaire de la jeunesse et des familles, sous toutes ses formes, par l'exploitation de la salle l'Etoile pour des séances cinématographiques, conférences; organisation des œuvres éducatives, sportives et d'assistance familiale (musique, gymnastique, football, basket-ball, colonies de vacances, maisons familiales). Siège social: 22, avenue Wilson, Alençon.

23 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Collioure sportif.** But: pratique de tous les sports, notamment rugby, basket, tennis, natation, volley-ball, cyclisme. Siège social: Grand Café, Collioure (Pyrénées-Orientales).

25 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Les Amis du cours Léopold.** But: conserver au cours Léopold et à la place Carnot leur caractère, la beauté de leur site, leur destination de promenade d'agrément, en améliorant par un dispositif définitif leurs allées, pelouses et massifs de fleurs, et en s'opposant à toute construction qui porterait atteinte à la perspective. Siège social: chez M. Roger de Vienne, 1, cours Léopold, Nancy.

25 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association cultuelle de l'église évangélique dite Baptiste indépendante de Colombes.** But: célébration du culte protestant évangélique conformément aux principes et à la confession de foi des églises évangéliques dites Baptistes et pourvoir en tout ou partie aux frais et besoins de ce culte et des œuvres qui s'y rattachent. Siège social: 98, rue des Monts-Clairs, Colombes.

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association familiale rurale de Lacalm.** But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Lacalm.

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association populaire de l'aide familiale, centre régional de Roubaix, Tourcoing et environs.** But: grouper les associations ou services populaires de l'aide familiale de la circonscription de Roubaix-Tourcoing. Siège social: 84, Grande-Rue, Roubaix.

26 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association amicale du personnel de la police du district de Tourcoing.** But: entretenir et développer des rapports de solidarité morale entre ses membres. Siège social: 57, rue du Haze, Tourcoing.

27 avril 1955. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Les Lions du nouveau Tours.** But: établir entre les habitants du nouveau Tours des liens d'amitié, organiser des fêtes, concerts, soirées, voyages. Siège social: restaurant Bure, place de la Résistance, Tours.

27 avril 1955. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association familiale du centre d'apprentissage ménager rural de Malet.** But: formation professionnelle et ménagère agricole. Siège social: centre ménager, Malet.

28 avril 1955. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Joie, sport, santé.** But: développement du sport éducatif, de la santé publique, au moyen de la création ou la gérance de colonies de vacances, colonies sanitaires. Siège social: 51, rue de Ville-d'Avray, Sèvres.

29 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association départementale des maires du Nord.** But: étude, au point de vue économique, administratif, technique et financier, de toutes questions intéressant l'administration des communes. Siège social: préfecture du Nord, Lille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er avril 1955, page 3251, 2e colonne, 1re insertion. **Centre culturel populaire Régain.** Siège social, au lieu de: « avenue Jean-Jaurès, à Pontoise », lire: « à Persan ».

MODIFICATIONS

9 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Versailles. L'**Amicale des prisonniers de guerre de Porchefontaine-Versailles** transfère son siège social du 3, rue Coste, au 19, rue Coste, Versailles.

1er février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. L'Association populaire de l'aide familiale de Saint-Omer change son titre qui devient: **Association de l'aide familiale populaire,** et adhère à la nouvelle fédération nationale des associations de l'aide familiale populaire, dont le siège social est 51, boulevard Garibaldi, Paris. Siège social: 18, quai du Commerce, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

4 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des directeurs particuliers des compagnies « La Prévidence »** transfère son siège social du 8, rue Ernest-de-Lanloy, Arras, au 9, avenue Bugeaud, Paris.

5 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des habitants de la cité jardin du Pré-Saint-Gervais et de Pantin change son titre qui devient: **Amicale autonome des locataires de la cité jardin du Pré-Saint-Gervais, de Pantin et des Lilas.** Siège social: local R, stade Léo-Lagrange, le Pré-Saint-Gervais.

15 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Amicale des P. T. T. de Lannemezan.** Adjonction au but: création d'une section sportive de boules. Siège social: Rugby-Bar, rue Victor-Hugo, Lannemezan (Hautes-Pyrénées).

20 avril 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Le Club boulistes des allées change son titre qui devient: **Club bouliste du bar des Arènes** et transfère son siège social du café des Allées, Châteaurenard, au bar des Arènes, avenue Frédéric-Mistral, Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).

20 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Association sportive de la météorologie change son titre qui devient: **Association sportive de l'aviation civile** et transfère son siège social du 196, rue de l'Université, Paris, au 93, boulevard du Montparnasse, Paris.

21 avril 1955. Déclaration à la préfecture du Tarn. Le Comité interprofessionnel du logement dans la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux et ses environs change son titre qui devient: **Comité interprofessionnel paritaire du logement du carmausin.** Siège social: mairie de Saint-Benoit-de-Carmaux.

22 avril 1955. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles change son titre qui devient: **Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles.** Siège social: 129, boulevard Saint-Germain, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1955: page 4356, 2e colonne, dernière insertion, **Les Amis du théâtre lyrique,** au lieu de: « 47, rue de Vaugirard », lire: « 247, rue de Vaugirard ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

EN VENTE :

BAUX COMMERCIAUX

Le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des **BAUX A LOYER D'IMMEUBLES OU DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU ARTISANAL,** modifié par la loi n° 53-1346 du 31 décembre 1953, fait l'objet de la brochure **n° 1021,** mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **50 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)